



CONSEIL ECONOMIQUE ET SOCIAL

CES/TRAV. TRANSFR.: HIST. PRES. & PREV. (2020)

TRAVAIL TRANSFRONTALIER : HISTORIQUE, PRESENT ET PREVISIONS

AVIS

Luxembourg, le 22 janvier 2020

Synthèse

La Grande Région et le phénomène du travail transfrontalier revêtent pour l'économie luxembourgeoise une importance telle que le Conseil économique et social (CES) a estimé devoir y consacrer une série d'avis dont le présent texte constitue la base. Il entend décrire cet apport vital au paysage économique et social du Luxembourg, avant de se pencher plus en détail sur des questions plus spécifiques, telles que la fiscalité, la sécurité sociale, l'aménagement du territoire ou encore des sujets relatifs au droit du travail.

Les travailleurs frontaliers contribuent de manière prépondérante à l'économie luxembourgeoise dont ils dépendent et qu'ils font vivre. Leur implication dans l'économie est profonde et ne se limite pas au seul marché de l'emploi. Sur la toile de fond de cette interaction positive pour tous les concernés dans la Grande Région, le travail transfrontalier, par son rythme et son ampleur, induit naturellement des enjeux majeurs à plusieurs niveaux.

D'un point de vue économique et démographique, le Luxembourg a **besoin de personnel hautement qualifié** pour maintenir sa compétitivité. Jusqu'à présent, il l'a puisé dans les « réservoirs » de main-d'œuvre de la Grande Région. Or, la complexité et la sophistication des services offerts, avant tout dans le secteur tertiaire, requièrent des profils très particuliers qui n'y sont plus disponibles. Au vu des mutations projetées, on pourra assister à une recomposition des flux frontaliers, avec toutes les conséquences que cela aura sur la mobilité transfrontalière.

Face à ces enjeux, il s'agit de **garantir la cohésion sociale et territoriale au sein de la Grande Région** par une coopération et une coordination transfrontalières renforcées. Le développement économique commun exige ainsi une vue d'ensemble afin d'éviter de trop grands déséquilibres régionaux.

Au niveau des enjeux sociologiques, la répartition sectorielle des salariés résidents et frontaliers fait apparaître, au Luxembourg, une représentation inégale des frontaliers en fonction des secteurs. Ainsi, ces derniers sont faiblement représentés dans l'administration publique, alors qu'ils sont fortement représentés dans le secteur assimilé de la santé et de l'action sociale ou dans les différentes branches de l'économie privée. Ces **disparités dans la représentation sectorielle** font apparaître le besoin d'une conscience particulière auprès de nos décideurs politiques afin d'éviter une ségrégation artificielle trop prononcée entre salariés résidents, voire luxembourgeois, et frontaliers, et de promouvoir, au contraire, la **meilleure cohésion sociale** possible. A ce titre, le CES tient à **souligner l'importance des chambres professionnelles**, qui sont les seuls organes institutionnels au niveau national qui considèrent les salariés frontaliers comme ressortissants et électeurs. De surcroît, les organes du dialogue social national, dont le Conseil économique et social, se doivent également d'articuler les intérêts de la main-d'œuvre frontalière au Luxembourg.

Finalement, le CES insiste sur le fait que la Grande Région constitue, **au niveau européen, un formidable laboratoire**, unique en son genre, du fait qu'elle a su montrer comment des frontières physiques peuvent être surmontées pour le bien-être de la population et en faveur du développement territorial. Le CES regrette que l'Union européenne ne lui prête pas toute l'attention qu'elle mérite.

Sommaire

1	Introduction	1
2	Le contexte historique du développement du travail transfrontalier dans la Grande Région	2
2.1	Les origines du travail transfrontalier dans la Grande Région	2
2.2	Les différentes reconversions industrielles au sein de la Grande Région	3
3	Evolution du travail transfrontalier au Luxembourg	6
3.1	Description de la population de travailleurs frontaliers au Luxembourg	7
	- <i>Composition détaillée de la population de travailleurs frontaliers</i>	7
	- <i>Analyse par secteur d'activité</i>	9
	- <i>L'artisanat</i>	13
	- <i>Analyse selon le niveau de formation</i>	14
	- <i>Analyse selon la provenance et le mode de déplacement</i>	16
3.2	Raisons de l'entrée massive des travailleurs frontaliers au Luxembourg	21
	- <i>Disparités économiques entre régions</i>	21
	- <i>Le Luxembourg – un pôle d'attractivité économique</i>	24
	- <i>Les différences de salaires entre régions</i>	25
	- <i>Raisons démographique, linguistique, culturelle ou historique</i>	26
3.3	Les travailleurs « frontaliers atypiques »	27
4	Répercussions des travailleurs frontaliers sur l'économie luxembourgeoise	29
5	Perspectives et enjeux pour le Luxembourg et la Grande Région	34
5.1	Les prévisions pour le Luxembourg et la Grande Région à moyen terme - 2035	34
5.2	Les projections pour le Luxembourg et la Grande Région à long terme - 2050	36
6	Conclusions	39

Tableaux

Tableau 1	Les travailleurs non-résidents au Luxembourg de 1960 à 2020.....	3
Tableau 2	Variation annuelle de l'emploi de 1981 à 2019.....	7
Tableau 3	Les travailleurs résidents et frontaliers selon le lieu de résidence en 2019.....	7
Tableau 4	Les travailleurs frontaliers selon le pays de provenance, le genre et l'âge en 2019.....	8
Tableau 5	Nombre de salariés frontaliers en provenance de l'Allemagne, de la Belgique et de la France, par secteur d'activité en 2019	11
Tableau 6	L'artisanat dépend de plus en plus de la main-d'œuvre frontalière	14
Tableau 7	Répartition des travailleurs frontaliers selon leur provenance en 2019.....	17
Tableau 8	Parts modales des travailleurs frontaliers depuis leur pays de résidence vers le Luxembourg pour motif « Travail » en 2017.....	20
Tableau 9	Trajet domicile – travail selon le lieu de résidence des salariés en 2017.....	20
Tableau 10	Statistiques clés et leur taux de variation entre 2000 et 2017 pour les cinq régions	22
Tableau 11	Répartition de l'emploi au lieu de travail en 2016 et évolution par secteur depuis 2010	23
Tableau 12	Revenu disponible brut des ménages privés par habitant en 2015 (euros).....	25
Tableau 13	Rémunérations annuelles moyennes brutes des salariés à temps plein par branche d'activité en 2015 (euros).....	26
Tableau 14	Flux monétaires liés au salariés frontaliers (entrants) au Luxembourg en 2018 (millions d'euros)	30
Tableau 15	Coûts horaires de la main-d'œuvre par branche dans les cinq régions en 2016 (euros).....	32
Tableau 16	Valeur ajoutée brute à prix courants par branche dans les cinq régions en 2016 (millions d'euros)	33
Tableau 17	Effet démographique potentiel en Grande Région à l'horizon 2035	34
Tableau 18	Projections démographiques à l'horizon 2030 selon les trois hypothèses (33%, 50%, 66%) des frontaliers parmi les nouveaux travailleurs étrangers.....	36
Tableau 19	Estimation de la progression de la population entre 2016 et 2050 par tranche d'âge (%)	37

Graphiques

Graphique 1	Les flux des travailleurs frontaliers au sein de la Grande Région en 2018.....	5
Graphique 2	Evolution de l'emploi au Luxembourg de 1980 à 2019	6
Graphique 3	Part des salariés résidents luxembourgeois et étrangers et des salariés frontaliers dans les secteurs d'activité au Luxembourg 2019.....	9
Graphique 4	Différence entre 2009 et 2019 des salariés résidents luxembourgeois, étrangers et frontaliers par secteur	10
Graphique 5	Différence entre 2009 et 2019 des salariés frontaliers résidant en Allemagne, en Belgique et en France par secteur	13
Graphique 6	Répartition de l'emploi selon le niveau d'éducation en % par rapport au pays de résidence et au total	15
Graphique 7	Flux domicile – travail des actifs frontaliers vers le Luxembourg en 2017.....	18
Graphique 8	Evolution des taux de variation annuelle de l'emploi national, de l'emploi intérieur, de l'emploi des non-résidents et du PIB de 2000 à 2017	24
Graphique 9	Travailleurs frontaliers de nationalité luxembourgeoise employés au Luxembourg selon le pays de résidence de 2009 à 2017	28
Graphique 10	Evolution du pouvoir d'achat dans les cinq régions de 2010 à 2018	31
Graphique 11	Projection du potentiel de la population active (20-65 ans) de 2018 à 2050 (2018 = 100).....	37

1 INTRODUCTION

Le Luxembourg se trouve au cœur d'un espace transfrontalier, la Grande Région¹, qu'il forme avec ses deux voisins allemands (la Sarre et la Rhénanie-Palatinat), son voisin belge (la Wallonie y comprise la Communauté germanophone) et son voisin français (la Lorraine, fusionnée au sein du Grand Est en 2016). Le travail transfrontalier, c'est-à-dire la mobilité des travailleurs au sein de cet espace, a des origines anciennes résultant d'une histoire industrielle commune et constitue, aujourd'hui au Luxembourg, une composante majeure de sa structure de l'emploi : le nombre de travailleurs frontaliers représente 43% de l'emploi total, soit plus de 200.000 personnes non-résidentes traversant quotidiennement la frontière luxembourgeoise pour se rendre à leur lieu de travail.

Le terme « *travailleur frontalier* » désigne, selon le règlement CEE 1408/71 (art. 1b), « [T]out travailleur qui est occupé sur le territoire d'un État membre et réside sur le territoire d'un autre État membre, où il retourne en principe chaque jour ou au moins une fois par semaine ». En vertu de l'article 45 du Traité sur le Fonctionnement de l'Union européenne (TFUE), les personnes peuvent librement circuler pour des raisons professionnelles d'un État membre de l'UE à un autre, sans subir de discrimination en ce qui concerne l'emploi, la rémunération ou d'autres conditions de travail. Il convient toutefois de souligner que la définition du travailleur transfrontalier peut varier d'un domaine à l'autre (droit fiscal, droit de séjour, droit aux prestations sociales, par exemple). Selon l'Inspection générale de la sécurité sociale (IGSS), « [T]out travailleur qui signale à son employeur ne pas résider sur le territoire luxembourgeois mais dans un des trois pays ayant une frontière commune avec le Luxembourg, à savoir l'Allemagne, la Belgique et la France, est considéré comme frontalier. »

La Grande Région et le phénomène du travail transfrontalier revêtent pour l'économie luxembourgeoise une importance telle que le Conseil économique et social (CES) a estimé devoir y consacrer une série d'avis dont le présent texte constitue la base. Il veut décrire cet apport vital au paysage économique et social du Luxembourg avant de se pencher plus en détail sur des questions plus spécifiques telles que la fiscalité, la sécurité sociale, l'aménagement du territoire ou encore des sujets relatifs au droit du travail.

Le CES tient à remercier Mme Marie FEUNTEUN-SCHMIDT, Chargée d'étude et coordinatrice à l'Observatoire Interrégional du marché de l'emploi (OIE), qui, par ses connaissances et expériences, a collaboré et contribué à la réalisation du présent avis.

¹ La Grande Région a une superficie de 65.401 km² et compte plus de 12 millions de personnes, soit 2,3% de la population totale de l'Union européenne (UE des 28).

2 LE CONTEXTE HISTORIQUE DU DÉVELOPPEMENT DU TRAVAIL TRANSFRONTALIER DANS LA GRANDE RÉGION

2.1 Les origines du travail transfrontalier dans la Grande Région

L'histoire industrielle commune aux cinq régions composant la Grande Région constitue le fondement au développement du travail transfrontalier. « *Le berceau de la sidérurgie moderne de l'Europe continentale se situe dans la Grande Région* »². Dès les années 1820, c'est-à-dire dès le début de la période d'industrialisation, des échanges de travailleurs et de leur savoir-faire de part et d'autre des frontières françaises, belges, allemandes et luxembourgeoises ont eu lieu. Ceci est dû, avant tout, à la richesse des sols (charbon, minerai de fer) et à la présence d'autres matières premières (eau, bois) sur les divers territoires de la Grande Région et grâce auxquels l'industrie lourde et le génie mécanique, compétences-clés du processus d'industrialisation, ont pu se développer et jouer un rôle crucial dans le développement économique des régions.

La dépendance du Luxembourg à l'égard de l'étranger, et tout particulièrement à l'égard des régions limitrophes, pour ce qui est de la main-d'œuvre, mais aussi des capitaux, se manifeste très tôt dans l'histoire industrielle du Luxembourg et demeure une constante de son économie.

En effet, dès 1842, le Grand-Duché adhère au « Zollverein », une union qui donne accès au marché d'outre-Rhin et qui s'avère bénéfique pour le Luxembourg, du fait que l'Allemagne lui fournit les capitaux et la main-d'œuvre nécessaires au développement de son industrie lourde. Au tournant du siècle, l'apport de la main-d'œuvre italienne ayant entraîné une baisse des salaires payés dans l'industrie minière et sidérurgique luxembourgeoise, plusieurs milliers d'ouvriers luxembourgeois deviennent frontaliers en allant travailler notamment dans les usines en Lorraine allemande ou française. Quand le Luxembourg dénonce le Zollverein au lendemain de la Première Guerre mondiale, il conclut en 1921 une union douanière et monétaire avec la Belgique. Signée à l'origine pour une durée de cinquante ans et régulièrement renouvelée par la suite, l'Union économique belgo-luxembourgeoise (UEBL) établit un lien durable entre les deux pays. Ces unions ont eu comme avantage de faciliter les échanges de main d'œuvre. D'ailleurs, le Luxembourg avait mis en place, dans les années 1920, un système de carte frontière garantissant une certaine souplesse pour l'emploi de la main-d'œuvre résidant de l'autre côté des frontières³.

L'industrialisation du Luxembourg a profondément changé les structures démographiques et sociales du pays. Lorsqu'en 1890, la main-d'œuvre indigène, c'est-à-dire les paysans quittant leurs terres pour soit émigrer massivement vers les Amériques ou bien venir travailler dans les mines et les usines, n'a plus suffi

² « La sidérurgie et l'industrie de l'acier », Paul Thomes, Marc Engels (2010).

³ A condition de résider en France, en Belgique ou en Allemagne, à proximité directe des frontières luxembourgeoises, les travailleurs pouvaient venir travailler au Luxembourg avec une simple carte comportant leur identité, leur adresse et leur profession. Ce système avait l'avantage de répondre rapidement aux besoins de main-d'œuvre et était beaucoup plus souple que le passeport national requis par les étrangers et nécessitant un visa des autorités luxembourgeoises.

pour combler la demande en main-d'œuvre, les étrangers sont arrivés en plusieurs vagues : d'abord les Allemands, puis les Italiens et à partir des années 1960, les Portugais.

Dans un tel contexte, le travail frontalier était (et est encore aujourd'hui) un atout important car il a permis de faire face à des besoins de main-d'œuvre en période de hausse d'activité, comme dans la période de reconstruction après la Première et la Seconde Guerres mondiales.

2.2 Les différentes reconversions industrielles au sein de la Grande Région

En 1960, le Luxembourg comptait moins de 4.000 travailleurs frontaliers, soit près de 3% de l'emploi total.:

Tableau 1 : Les travailleurs non-résidents au Luxembourg de 1960 à 2020

Année	1960	1970	1980	1985	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2020*
Nombre	3.884	3.868	6.965	8.578	25.515	47.370	79.300	109.670	141.230	161.350	205.777
% par rapp. à l'emploi total	2,9%	2,7%	4,4%	5,3%	13,5%	21,9%	30,0%	35,6%	39,3%	39,7%	43,5%

Source : AMECO, * IGSS : sur base des données du 30/09/19 du « Tableau de bord sur la situation de l'emploi au Luxembourg » du 9 janvier 2020.

Mais après près de 150 années d'une forte présence industrielle, le premier choc pétrolier (1973) et une concurrence des pays émergents croissante ont affecté l'industrie sidérurgique dans la Grande Région, impliquant des crises profondes du tissu productif et s'accompagnant de restructurations industrielles. Le Luxembourg en a particulièrement souffert, en raison notamment de son exiguïté territoriale et de son économie peu diversifiée à l'époque, surtout axée sur l'agriculture et l'industrie lourde : la part du PIB générée par la sidérurgie est passée d'environ 30% en 1960 à environ 12% en 1980. Sur cette période, la production d'acier au Luxembourg a diminué de moitié et les effectifs de la sidérurgie de deux tiers.

En réaction à cette crise, des politiques de reconversion industrielle ont été menées dans les diverses régions, lesquelles ont abouti à des résultats économiques relativement différents et marquant aujourd'hui le paysage économique de chaque région.

Les différentes régions ont cherché à réaliser leur reconversion industrielle notamment à l'aide de l'implantation de filiales d'entreprises nationales et étrangères. De la sorte, la Sarre figure aujourd'hui parmi les plus grands sites de la filière automobile en Europe. Un autre exemple en est la Rhénanie-Palatinat qui est devenue un important producteur de bois et l'un des centres de l'industrie chimique et de la viticulture.

Quant à la Wallonie, elle a réussi, malgré des politiques de restructuration introduites assez tardivement, à attirer plusieurs entreprises parmi lesquelles certaines se sont développées à un niveau mondial (p.ex. Solvay, Carmeuse (chaux) ou encore Delhaize (grande distribution)). Elle s'est aussi développée au niveau du secteur tertiaire, notamment dans le domaine de la recherche et plus particulièrement celle dans l'industrie pharmaceutique.

En Lorraine, des politiques actives et diversifiées ont été mises en place (définition de pôles de reconversion, aides massives de l'État, dispositifs de cessation anticipée d'activité pour les travailleurs sidérurgistes proches de la retraite, formations, stages de reconversion) permettant l'implantation de

diverses entreprises internationales (automobile, caoutchouc et plasturgie, construction électrique et électronique). Or, la croissance en termes d'emploi de ces activités de reconversion n'a jamais pu compenser les pertes d'emplois des industries sidérurgiques.

Au Luxembourg, la restructuration de l'industrie s'est accompagnée d'un vaste programme de diversification économique, passant par le développement du secteur tertiaire, notamment de la place financière, mais également des industries de pointe comme l'audiovisuel et les télécommunications, avec l'objectif de procurer au pays des avantages concurrentiels.

Par ailleurs, grâce à l'implantation de la Communauté du Charbon et de l'Acier à Luxembourg en 1952, le Grand-Duché est devenu, au fil des années, un centre important de la politique et de l'économie européenne. Après la réforme des Communautés européennes dans les années 1960, la Ville de Luxembourg est devenue le siège de la Banque Européenne d'Investissement (BEI) et a attiré un grand nombre de banques d'affaires. Ceci a permis de développer le secteur des finances qui a connu, à partir des années 1990, une expansion significative que ce soit sur le plan quantitatif que qualitatif. C'est aussi au cours de cette époque que le Luxembourg a connu une entrée massive de travailleurs frontaliers sur le marché de l'emploi luxembourgeois (cf. Tableau 2 : « Variation annuelle de l'emploi de 1981 à 2019 »).

Le processus d'intégration européenne avec les « quatre libertés » de l'Union européenne, introduites en 1993 et garantissant un marché unique basé sur la libre circulation ou encore la création de l'espace Schengen en 1995 ont contribué à amplifier la croissance démographique et économique au niveau de la Grande Région.

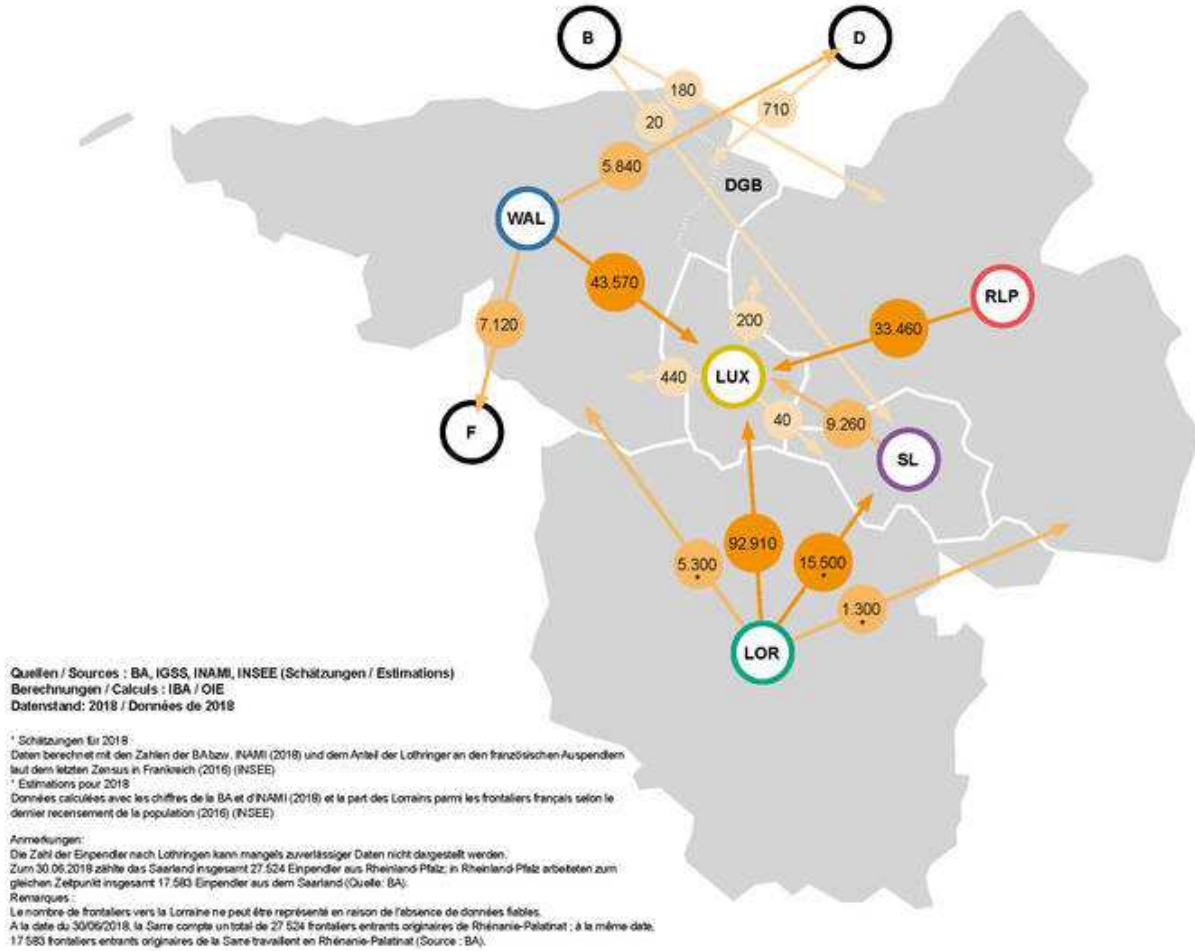
L'histoire industrielle de la Grande Région montre que les réponses régionales à la crise industrielle sidérurgique et minière ont été diverses et que les développements économiques différenciés expliquent en grande partie le développement du travail frontalier. Ce dernier fait désormais partie intégrante du paysage économique et social de la Grande Région et n'est pas sans effets sur le développement économique de ses territoires.

Sur 220 millions de travailleurs, l'Union européenne comptait, en 2018, 1,3 millions de frontaliers, soit 0,6% de la population en âge de travailler.⁴ La Grande Région est aujourd'hui la région transfrontalière avec le plus grand nombre de travailleurs frontaliers de l'UE (presque 20%). En 2018, plus de 240.000 personnes ont franchi chaque jour une frontière dans la Grande Région afin de se rendre à leur lieu de travail situé dans une région voisine, dont près de 187.000⁵ vers le Luxembourg.

⁴ <https://ec.europa.eu/eurostat/cache/digpub/eumove/bloc-2c.html?lang=en>

⁵ Les données statistiques sur les travailleurs frontaliers d'Eurostat sont issues du STATEC ; celles-ci sont inférieures à celles établies par l'IGSS du fait qu'elles se basent sur des moyennes annuelles, alors que les données de l'IGSS communiquent le nombre exact au jour du 30 mars de chaque année.

Graphique 1 : Les flux des travailleurs frontaliers au sein de la Grande Région en 2018

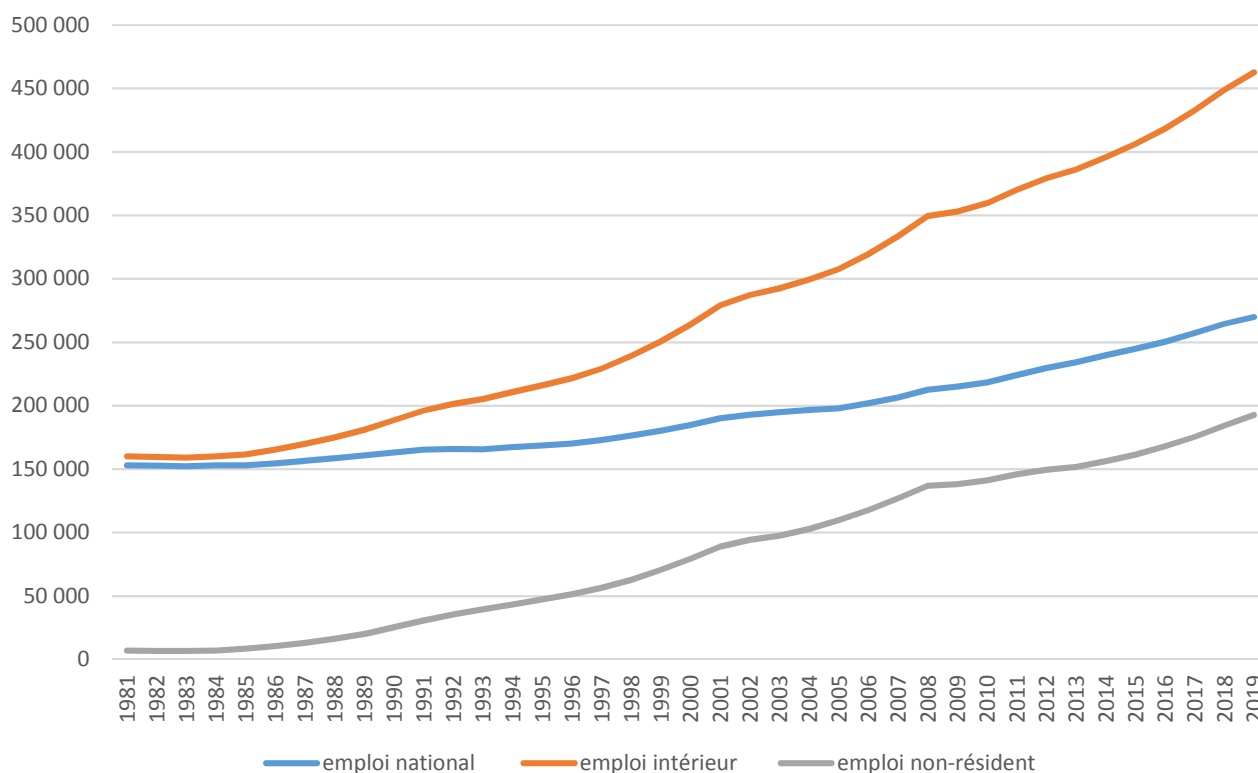


3 EVOLUTION DU TRAVAIL TRANSFRONTALIER AU LUXEMBOURG

Le travail transfrontalier a profondément modifié la structure de l'emploi luxembourgeois. Le graphique ci-dessous met avant, d'une part, la croissance exceptionnelle de l'emploi au cours des trente dernières années et d'autre part, le changement de la structure de l'emploi à partir des années 1980.

En 1980, l'emploi intérieur s'élevait à presque 160.000 personnes, dont près de 7.000 non-résidentes, c'est-à-dire des travailleurs frontaliers. En 2019, il compte plus de 460.000 personnes, dont plus de 200.000 travailleurs non-résidents. Ces derniers représentent 43% de l'emploi intérieur total, alors qu'en 1980, ils ne représentaient que 4,4%. Sur une augmentation de l'emploi intérieur total de plus de 300.000 unités de 1980 à 2019, autour de 185.000 personnes sont des travailleurs non-résidents, ce qui correspond à 61% de la croissance de l'emploi intérieur total observé sur cette période.

Graphique 2 : Evolution de l'emploi au Luxembourg de 1980 à 2019



Source : AMECO (base de données macroéconomiques de la Commission européenne)

Alors qu'au début des années 1980, l'emploi intérieur était essentiellement composé de travailleurs résidents, l'année 1986 marque un tournant : l'emploi intérieur total s'accroît de 2,4% par rapport à l'année précédente, alors que l'emploi national, composé des résidents, n'augmente que de 1,1%. Cet écart positif est comblé par une entrée massive de travailleurs frontaliers, enregistrant une hausse de 24,5% par rapport à l'année précédente.

Tableau 2 : Variation annuelle de l'emploi de 1981 à 2019

Emploi	1981	1986	1990	1995	2000	2005	2010	2015	2019
Intérieur	0,3%	2,4%	4,2%	2,6%	5,3%	2,8%	1,8%	2,6%	3,1%
National	0,3%	1,1%	1,4%	0,8%	2,5%	0,7%	1,6%	2,1%	2,0%
Non-résident	0,0%	24,5%	26,3%	9,2%	12,5%	6,7%	2,2%	3,3%	4,5%

Source : AMECO

Cette entrée massive des travailleurs non-résidents sur le marché de l'emploi luxembourgeois correspond à la période où s'est développé le secteur financier, attirant un grand nombre de banques internationales et stimulant la création d'emploi. La place financière luxembourgeoise peut être considérée comme le déclencheur de la croissance exceptionnelle du PIB et de l'emploi qu'a connue le Luxembourg tout au long de ces années.

3.1 Description de la population de travailleurs frontaliers au Luxembourg

- Composition détaillée de la population de travailleurs frontaliers

Tableau 3 : Les travailleurs résidents et frontaliers selon le lieu de résidence en 2019

Type de contrat	2019				
	DE	BE	FR	Frontaliers	Résidents LU
Apprentis	260	150	410	820	3.310
CDD	1.510	1.850	5.720	9.080	14.420
CDI	45.080	44.230	90.740	180.050	222.390
Intérimaires	300	910	5.840	7.050	2.670
Sans objet - indépendants	1.290	1.740	1.840	4.870	21.940
Total	48.440	48.880	104.550	201.870	264.730
% par rapport au total des travailleurs	10%	10%	22%	43%	57%
% par rapport au total des frontaliers	24%	24%	52%		

Source : IGSS

N.B.: Les données de l'IGSS sont publiées à la fin du mois de mars de chaque année et comprennent l'ensemble des actifs exerçant une activité professionnelle au Luxembourg et affiliés au système de la sécurité sociale luxembourgeoise.

Pour la présentation du tableau ci-dessus, le CES se réfère aux données de l'IGSS. Parmi cette population frontalière, la majorité des travailleurs frontaliers ont un contrat à durée indéterminée (90%) en 2019 ;

les contrats à durée déterminée concernent davantage les travailleurs résidents (61% des CDD en 2019) que les frontaliers. Par contre, le travail intérimaire est plus répandu parmi la population frontalière (73% du total des travailleurs intérimaires en 2019) que parmi les travailleurs résidents ; la majorité de ces travailleurs intérimaires provient de la région frontalière française (60% du total des travailleurs intérimaires en 2019).

Tableau 4 : Les travailleurs frontaliers selon le pays de provenance, le genre et l'âge en 2019

		Total frontaliers	Allemagne	Belgique	France
Genre	Hommes	132.140	32.540	33.180	66.420
	Femmes	69.730	15.900	15.700	38.130
Tranche d'âge	20-29 ans	33.420	6.170	8.540	18.710
	30-39 ans	58.450	13.590	13.360	31.500
	40-49 ans	59.770	13.780	14.850	31.140
	50-59 ans	43.790	12.610	10.450	20.730
	60-65 ans	6.440	2.290	1.680	2.470
Total		201.870	48.440	48.880	104.550

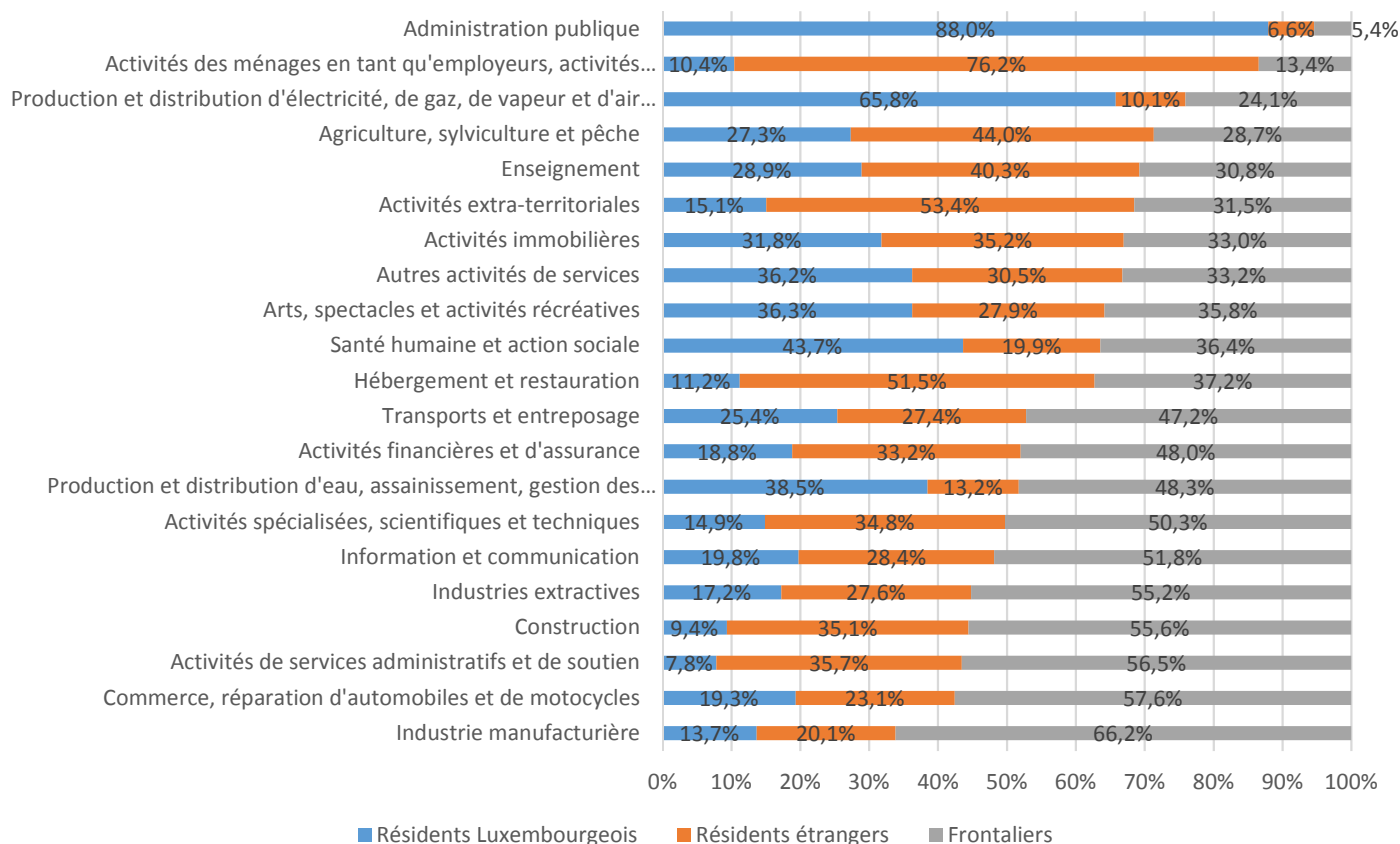
Source : IGSS

Le tableau ci-dessus montre qu'en 2019, 66% des travailleurs frontaliers sont des hommes soit une proportion légèrement supérieure à celle de l'ensemble du marché du travail luxembourgeois (59,4% d'hommes).

Les travailleurs âgés entre 30 et 39 ans, respectivement entre 40 et 49 ans, sont les plus représentés parmi la population frontalière (29% des frontaliers en 2019). L'âge moyen des travailleurs frontaliers est, tout comme pour les travailleurs résidents, de 41 ans.

- Analyse par secteur d'activité

Graphique 3 : Part des salariés résidents luxembourgeois et étrangers et des salariés frontaliers dans les secteurs d'activité au Luxembourg 2019



Source : IGSS

En analysant les différents secteurs d'activité, on constate sur le graphique ci-dessus que les salariés frontaliers sont le plus représentés dans le secteur de l'industrie manufacturière, avec 66,2%, soit 21.220 salariés frontaliers, suivi par le secteur du commerce et de la réparation d'automobiles et de motocycles, avec 57,6% (29.380 salariés frontaliers), et par le secteur des activités de services administratifs et de soutien, avec 56,5% (18.520 salariés frontaliers). Il convient toutefois de préciser qu'en nombre absolu, le secteur « Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles » occupe la première position avec 29.380 salariés frontaliers, suivi par le secteur de la construction avec 25.710 de salariés frontaliers.⁶ Le

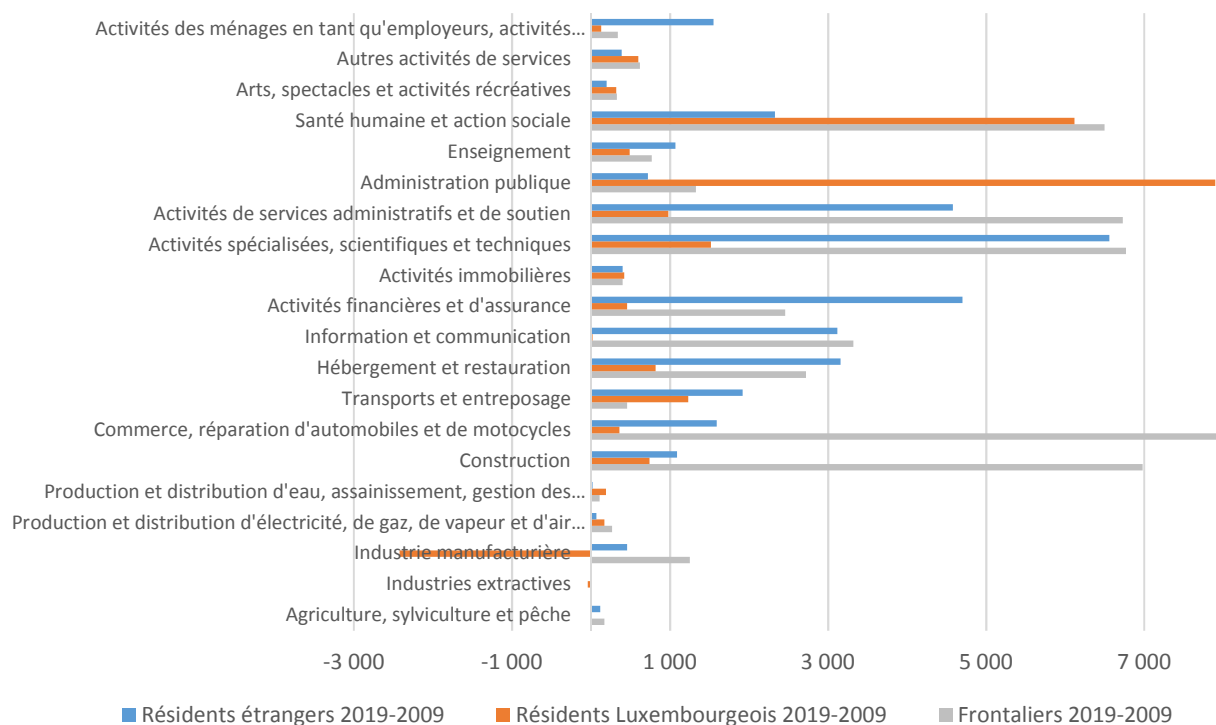
⁶ Pour plus de détails, cf. tableau 5 : « Tableau 5 : Nombre de salariés frontaliers en provenance de l'Allemagne, de la Belgique et de la

secteur de l'administration publique est celui qui emploie le moins de salariés frontaliers avec seulement 5,4% (2.480 personnes).

Au cours des dix dernières années, le marché de l'emploi a augmenté de 103.760 emplois salariés (hors travail intérimaire), tous secteurs confondus, dont 49.610 emplois (47%) ont été occupés par des salariés frontaliers, 19.890 emplois (19%) par des salariés luxembourgeois et 34.260 emplois (33%) par des salariés résidents étrangers.

Le graphique ci-dessous montre qu'entre 2009 et 2019, la majorité des frontaliers ont été employés dans les secteurs « Commerce, réparation d'automobiles et motocycles » (+8.480) et « Construction » (+6.890).

Graphique 4 : Différence entre 2009 et 2019 des salariés résidents luxembourgeois, étrangers et frontaliers par secteur



Source : IGSS

Selon l'IGSS, les secteurs « Commerce, réparation d'automobiles et motocycles » et « Construction » sont ceux qui continuent à recruter le plus de salariés : entre janvier 2018 et janvier 2019, le nombre de salariés y a augmenté de 29.550, dont 55% pourvus par des frontaliers et 30% par des résidents étrangers. La plupart des salariés de nationalité luxembourgeoise ont été engagés auprès de l'administration publique (7.130, soit 26% résidents luxembourgeois recrutés).

A ce propos, il convient de noter qu'au cours des dix dernières années le secteur de l'administration publique s'est accru de 7.900 résidents luxembourgeois contre 1.330 frontaliers et 720 résidents étrangers. Dans le même temps, dans la branche d'activité « Industries manufacturières », le nombre de salariés résidents luxembourgeois a baissé (-2.420) et celui des salariés frontaliers et résidents étrangers a augmenté (+1.250, respectivement +460), tel que représenté sur le graphique ci-dessus.

Tableau 5 : Nombre de salariés frontaliers en provenance de l'Allemagne, de la Belgique et de la France, par secteur d'activité en 2019

Secteur d'activité	Salariés frontaliers employés au Luxembourg							
	Allemagne		Belgique		France		Total*	
Agriculture, sylviculture et pêche	160	0,3%	180	0,4%	90	0,1%	430	28,7%
Industries extractives	40	0,1%	20	0,0%	100	0,1%	160	55,2%
Industrie manufacturière	5.550	11,8%	4.410	9,4%	11.260	11,0%	21.220	66,2%
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné	170	0,4%	70	0,1%	140	0,1%	380	24,1%
Production et distribution d'eau, assainissement, gestion des déchets et dépollution	200	0,4%	70	0,1%	570	0,6%	840	48,3%
Construction	8.140	17,3%	5.820	12,3%	11.750	11,4%	25.710	55,6%
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	5.810	12,3%	7.570	16,1%	16.000	15,6%	29.380	57,6%
Transports et entreposage	4.720	10,0%	4.380	9,3%	5.200	5,1%	14.300	47,2%
Hébergement et restauration	790	1,7%	1.250	2,7%	5.560	5,4%	7.600	37,2%
Information et communication	1.480	3,1%	3.120	6,6%	6.190	6,0%	10.790	51,8%
Activités financières et d'assurance	6.620	14,0%	5.970	12,7%	11.090	10,8%	23.680	48,0%
Activités immobilières	190	0,4%	280	0,6%	600	0,6%	1.070	33,0%
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	4.260	9,0%	6.400	13,6%	9.360	9,1%	20.020	50,3%
Activités de services administratifs et de soutien	1.410	3,0%	2.790	5,9%	14.320	13,9%	18.520	56,5%
Administration publique	1.250	2,7%	520	1,1%	710	0,7%	2.480	5,4%
Enseignement	470	1,0%	300	0,6%	710	0,7%	1.480	30,8%
Santé humaine et action sociale	4.800	10,2%	3.130	6,6%	6.580	6,4%	14.510	36,4%
Arts, spectacles et activités récréatives	280	0,6%	140	0,3%	440	0,4%	860	35,8%
Autres activités de services	440	0,9%	450	1,0%	1.320	1,3%	2.210	33,2%
Activités des ménages en tant qu'employeurs, ...	240	0,5%	140	0,3%	430	0,4%	810	13,4%
Activités extra-territoriales	30	0,1%	50	0,1%	150	0,1%	230	31,5%
Non déterminé	100	0,2%	80	0,2%	130	0,1%	310	14,2%
Total	47.150	100%	47.140	100%	102.700	100%	196.990	100%

Source : IGSS

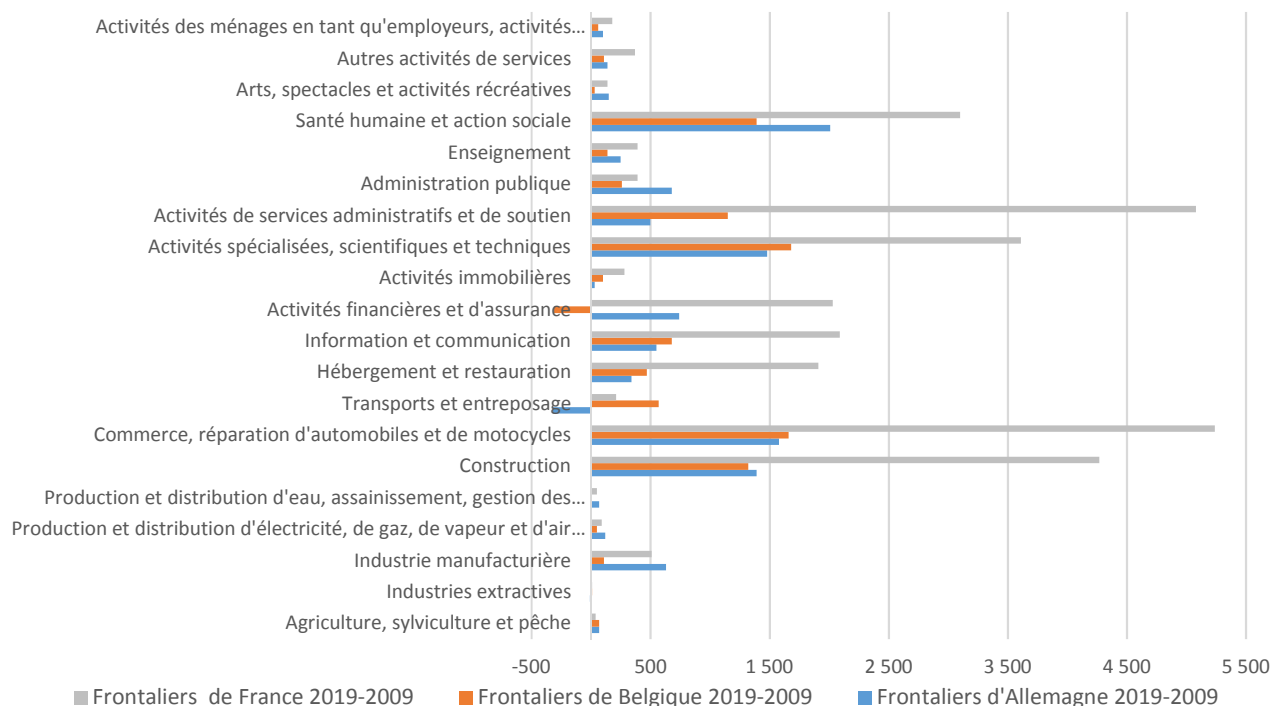
*Le total en % se rapporte au total des travailleurs dans la branche en question.

Le tableau ci-dessus donne un aperçu de la répartition des salariés frontaliers en provenance de l'Allemagne, de la Belgique et de la France suivant les différentes branches d'activités en 2019. Les salariés

frontaliers venant de la France sont plus nombreux, en nombre absolu, dans toutes les branches d'activités, à l'exception du secteur de l'agriculture, de la sylviculture et de la pêche. Mais, en considérant le rapport, c'est-à-dire la part des salariés frontaliers de l'Allemagne, de la Belgique et de la France par rapport au total de leur pays de résidence respectif dans les différents secteurs d'activité, on peut observer que les salariés frontaliers résidant en Allemagne sont proportionnellement plus représentés dans le secteur de la construction (17,3%), alors que les salariés frontaliers résidant en Belgique sont proportionnellement plus représentés dans le secteur du commerce, de la réparation d'automobiles et de motocycles (16,1%), tout comme les salariés frontaliers de la France (15,6%).

Par ailleurs, les frontaliers en provenance de l'Allemagne sont, proportionnellement à leur population, davantage représentés dans les secteurs « Santé humaine et action sociale » et « Activités financières et d'assurance » et les frontaliers en provenance de la Belgique sont, proportionnellement à leur population, plus représentés dans le secteur des activités spécialisés, scientifiques et techniques, alors que les frontaliers venant de la France sont, proportionnellement à leur population, plus nombreux dans le secteur des activités de services administratifs et de soutien.

Graphique 5 : Différence entre 2009 et 2019 des salariés frontaliers résidant en Allemagne, en Belgique et en France par secteur



Source : IGSS

En comparant l'année 2019 à l'année 2009, on constate sur le graphique ci-dessus qu'au cours des dix dernières années, la représentation des frontaliers résidant en France s'est accrue dans tous les secteurs d'activités (au total : +29.830), particulièrement dans les secteurs « Activités de services administratifs et de soutien » (+5.080) et « Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles » (+5.240). Le secteur de la santé et de l'action sociale a connu une hausse de frontaliers venant de l'Allemagne (+2.010) alors que les frontaliers en provenance de la Belgique sont plus présents dans les activités spécialisées, scientifiques et techniques (+1.680). Il convient de noter que la branche des activités financières et d'assurance a connu une baisse de la part des frontaliers résidant en Belgique (-310) et le secteur des transports et d'entreposage de la part de frontaliers venant de l'Allemagne (-320).

- L'artisanat

Les statistiques relatives à l'origine des salariés occupés dans l'artisanat au Luxembourg révèlent que la part des frontaliers passe de 27% en 1990 à 51% en 2018. Désormais, plus d'un salarié sur deux ne réside pas au Luxembourg. Parmi ceux-ci, 51% habitent en France, 28% en Allemagne et 21% en Belgique.

Sur la toile de fond de la très importante hausse de l'emploi de la dernière décennie, l'écart entre la demande de salariés et l'offre de main-d'œuvre résidente s'est accru.

En outre, la part des résidents étrangers diminue de 47% à 34% sur la période 1990-2018 face à l'explosion du nombre de travailleurs frontaliers. Si la part des Luxembourgeois dans l'ensemble des salariés diminue de 26% à 15% au fil du temps, leur nombre augmente cependant en chiffres absolus. Ces chiffres peuvent être interprétés comme un indice de la pénurie de main-d'œuvre qualifiée, dont souffre le secteur artisanal.

Tableau 6 : L'artisanat dépend de plus en plus de la main-d'œuvre frontalière

Année	1990	2000	2010	2017	2018	
Nombre de salariés*	34.146	46.756	68.261	84.987	88.128	
Résidents luxembourgeois	26%	21%	15%	14%	15%	
Résidents étrangers	47%	43%	39%	36%	34%	
Frontaliers	27%	36%	46%	50%	51%	
France					22.850	51%
Allemagne					12.853	28%
Belgique					9.450	21%

Source: Chambre des Métiers, chiffres-clés de l'Artisanat.

- Analyse selon le niveau de formation

A ce stade, il est intéressant de comparer le niveau d'éducation des travailleurs frontaliers selon leur pays de résidence, ce qui pourrait contribuer à expliquer leur degré de présence dans les différents secteurs d'activité. Le graphique ci-dessous, issu des enquêtes « Enquêtes sur la structure des salaires » (ESS)⁷ du STATEC, montre que les travailleurs frontaliers belges sont les mieux formés ; d'ailleurs, sur la période étudiée (2006-2018), la part des frontaliers de la Belgique détenant un niveau de formation tertiaire, c'est-à-dire un « Bachelor » (Licence) ou un « Master » et plus, s'est accrue de 8 points de pourcentages. Cela explique leur forte présence dans les activités scientifiques et techniques.

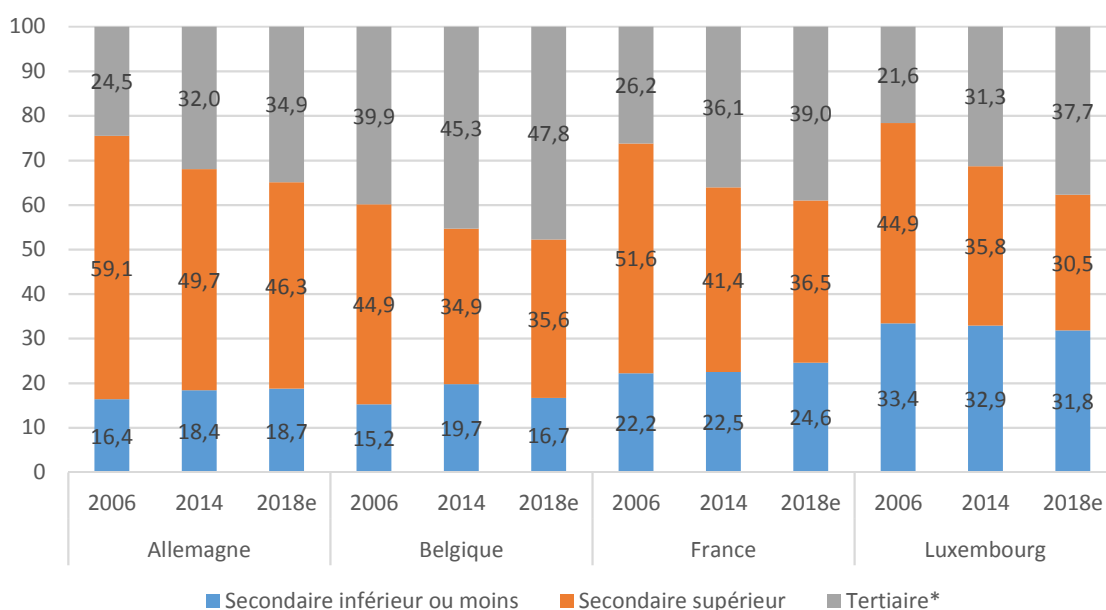
Même si la majorité des travailleurs frontaliers allemands continuent à détenir un diplôme secondaire supérieur (46% en 2018), cette part a diminué au profit des travailleurs avec une qualification tertiaire (+10,4 points de %). Cet accroissement explique notamment l'augmentation de la représentation de travailleurs de l'Allemagne dans le secteur de la santé humaine et de l'action sociale, l'enquête « ESS » considérant les spécialisations dans les professions de santé comme faisant partie du niveau de formation tertiaire. Ceux avec un niveau de formation secondaire supérieur sont plus présents dans le secteur de la construction et plus particulièrement dans l'aménagement intérieur, ainsi que dans le secteur des activités financières et d'assurance.

Du côté des travailleurs frontaliers de la France, on constate la même tendance, à savoir une augmentation de la part de personnes ayant une formation tertiaire (+12,8 points de %) et une baisse de la part de travailleurs frontaliers ayant une formation secondaire (-15,1 points de %), mais avec la différence par rapport aux frontaliers allemands que la part des frontaliers de la France ayant une

⁷ Les enquêtes ESS sont effectuées tous les 4 ans, à partir de 2002. Les résultats de 2018 sont estimés et les résultats définitifs seront publiés mi-2020.

formation inférieure a augmenté sur la période étudiée (+2,4 points de %). Les frontaliers de la France sont plus présents dans le secteur du commerce, où la langue française est prépondérante, ou dans le secteur des services administratifs et de soutien (travail intérimaire principalement). Ces dernières années, on constate par ailleurs une augmentation dans les secteurs spécialisés, telles que dans les activités financières et d'assurance ou les activités spécialisées, scientifiques et techniques. Ceci explique notamment la surreprésentation des frontaliers français parmi les travailleurs intérimaires (60% du total des travailleurs intérimaires en 2019).

Graphique 6 : Répartition de l'emploi selon le niveau d'éducation en % par rapport au pays de résidence et au total



Source : STATEC - Enquête ESS

*Jusqu'en 2010, un certain nombre de formations, dont surtout les spécialisations dans les professions de santé, étaient considérées comme post-secondaires non tertiaires. Depuis 2014, elles sont considérées comme formation de niveau tertiaire. Afin de rendre ce graphique comparable dans le temps, ces formations ont été reclassées dans le niveau tertiaire également pour 2002, 2006 et 2010.

Les chiffres pour 2018 sont des résultats provisoires estimés en novembre 2019, l'enquête n'étant pas encore terminée.

Il convient de noter que même si la part des travailleurs résidant au Luxembourg et ayant une formation tertiaire a augmenté (+16,1 points de %) sur la période d'observation, le Luxembourg détient en 2018, tout comme pour les enquêtes précédentes, la part la plus élevée de travailleurs résidents avec un niveau de qualification secondaire inférieur ou moins.

Par rapport aux frontaliers belges et allemands, les frontaliers français sont surreprésentés dans les secteurs de l'Horeca et du commerce, des secteurs où les rémunérations sont généralement moins élevées. Selon le STATEC, en 2018, le salaire annuel moyen (sans cotisations sociales à la charge des employeurs) des frontaliers résidant en France est d'environ 10.500 euros moins élevé que celui des frontaliers de la Belgique et presque 8.300 euros que celui des frontaliers d'Allemagne (salaire annuel

moyen en 2018 : 57.205 euros pour un frontalier de l'Allemagne, 59.476 euros pour un frontalier de la Belgique et 48.845 euros pour un frontalier de la France)⁸. Cet écart confirme une certaine spécialisation des frontaliers dans les différents secteurs se caractérisant par des différences en matière de salaires.

- Analyse selon la provenance et le mode de déplacement

En ce qui concerne la provenance des travailleurs frontaliers à un niveau plus détaillé tel que présenté sur le tableau ci-dessous (voir également la carte géographique publiée en coopération entre le SIG-GR et l'OIE de la Grande Région⁹), on constate que la plupart des travailleurs frontaliers vivent directement aux frontières du Grand-Duché. En effet, en 2019, 73% des travailleurs frontaliers belges résident dans la Province de Luxembourg (dont 1/5 dans la commune d'Arlon), 73% des travailleurs frontaliers allemands habitent en Rhénanie-Palatinat, dont 84% à Trèves, et 69% des travailleurs frontaliers français proviennent du département de la Moselle, dont 73% de la commune de Thionville. Sur dix ans, la part des frontaliers de la France a connu le taux de croissance le plus élevé, surtout celle en provenance de Metz.

⁸ STATEC : « L'impact des frontaliers dans la balance des paiements », Regards N°14, 08/2019.

⁹ <https://www.sig-gr.eu/dam-assets/cartes/marche-du-travail/pdf/flux-frontaliers/2007-2017/Frontaliers-Lux-2017-IBA-A4.pdf>

Tableau 7 : Répartition des travailleurs frontaliers selon leur provenance en 2019

Allemagne	2019
Total frontaliers de l'Allemagne	48.440
Sarre	9.890
Rhénanie-Palatinat	35.530
Belgique	
Total frontaliers de la Belgique	48.880
Wallonie	46.790
<i>Province de Liège</i>	<i>8.690</i>
<i>Province de Namur</i>	<i>1.230</i>
<i>Province du Brabant Wallon</i>	<i>470</i>
<i>Province du Hainaut</i>	<i>510</i>
<i>Province de Luxembourg</i>	<i>35.890</i>
France	
Total frontaliers de la France	104.540
Grand Est	101.630
Meurthe-et-Moselle	26.740
<i>Briey</i>	<i>25.480</i>
<i>Lunéville</i>	<i>50</i>
<i>Nancy</i>	<i>1.100</i>
<i>Toul</i>	<i>110</i>
Moselle	71.710
<i>Forbach-Boulay-Moselle</i>	<i>3.160</i>
<i>Metz</i>	<i>16.000</i>
<i>Sarrebouurg-Château-Salins</i>	<i>60</i>
<i>Sarreguemines</i>	<i>290</i>
<i>Saulnois</i>	<i>130</i>
<i>Thionville</i>	<i>52.070</i>

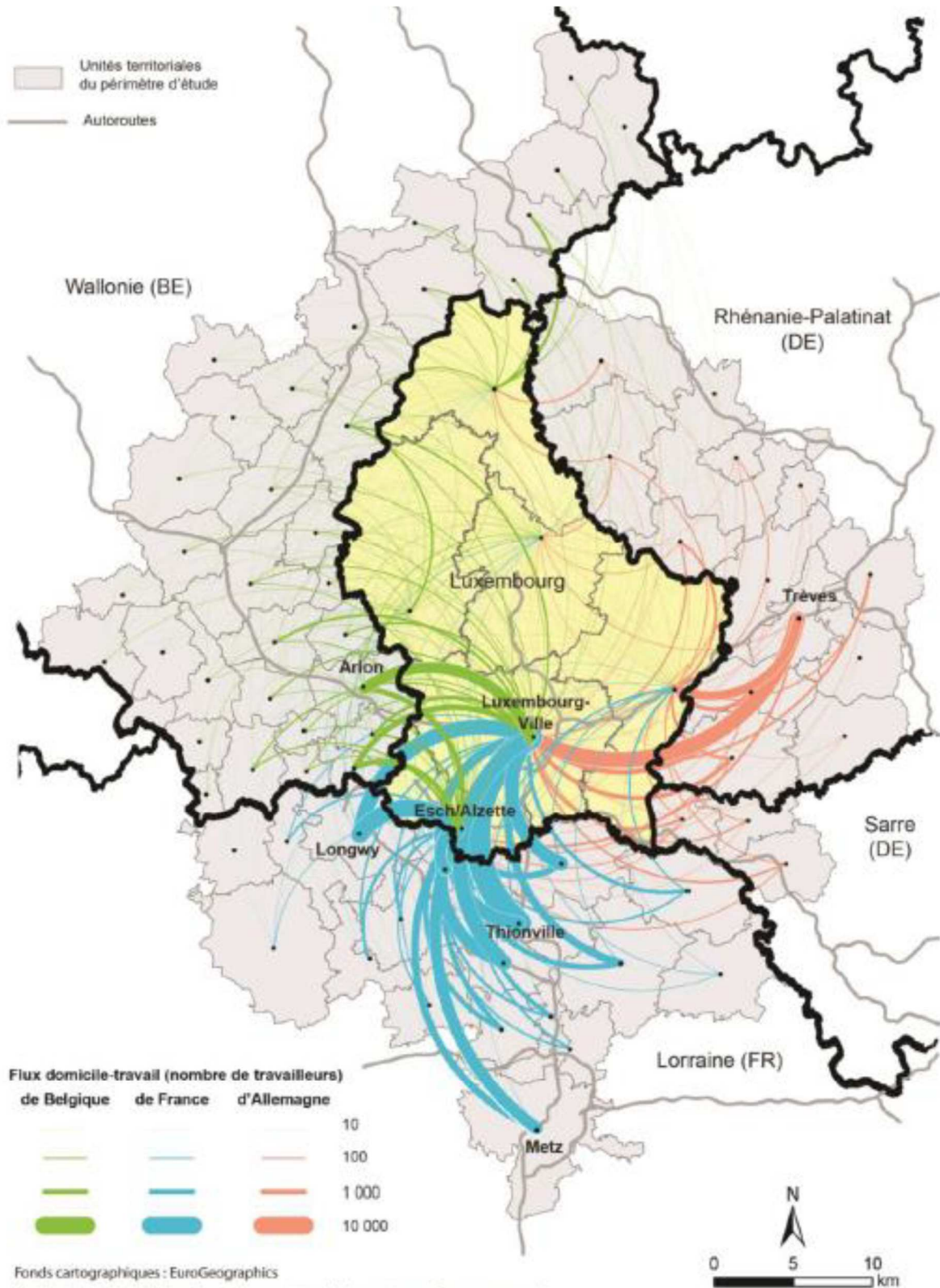
Source : IGSS

<https://adem.public.lu/fr/marche-emploi-luxembourg/faits-et-chiffres/statistiques/igss/Tableaux-interactifs-stock-emploi.html>

La carte des flux des travailleurs frontaliers vers le Luxembourg (voir graphique à la page suivante) extraite de la base de données de l'Administration des contributions directes (ACD) et publiée dans une étude du *Center for Border Studies* de l'Université de la Grande Région¹⁰ permet de représenter schématiquement les contours du bassin d'emploi de l'aire métropolitaine transfrontalière du Luxembourg.

¹⁰ http://www.uni-gr.eu/sites/tst-uni-gr.univ-lorraine.fr/files/users/unigr-cbs_working_papers_vol.2_defr_aktuell.pdf

Graphique 7 : Flux domicile – travail des actifs frontaliers vers le Luxembourg en 2017



Au regard de cette carte un constat s'impose, à savoir que le grand flux de travailleurs frontaliers se dirige vers la capitale. Cela confirme les résultats d'une étude du *Luxembourg Institute of Socio-Economic Research* (LISER - anc. CEPS/Instead)¹¹ datant de l'an 2005, esquissant les grandes tendances sur les lieux de travail, lesquelles n'ont, selon les auteurs, pas subi de changements majeurs à ce jour.

La Ville de Luxembourg est le principal pôle d'emploi frontalier au Grand-Duché. Selon les auteurs, une analyse selon la répartition spatiale des travailleurs frontaliers par rapport à leur pays de résidence montre « *une localisation hiérarchisée des pôles d'emploi, en dehors de la Capitale, qui suit plus ou moins les frontières en fonctions des axes routiers et autoroutiers* ».

Les travailleurs frontaliers résidant en Allemagne ont plus tendance à occuper des emplois à proximité de leur frontière où des pôles d'emploi se sont développés, tels qu'à Echternach, à Grevenmacher ou encore à Mertert. Les travailleurs frontaliers en provenance de la Belgique travaillent plutôt dans deux espaces distincts, à savoir l'extrême Nord et le Sud-Ouest du pays. Les travailleurs frontaliers provenant de la France occupent une espace « *relativement homogène* » s'étalant de la région Sud à la capitale.

En ce qui concerne le mode de déplacements de frontaliers vers leur lieu de travail, l'enquête « LuxMobil »¹², réalisée en 2017 par le Ministère du Développement durable et des Infrastructures, renseigne que le mode de transport principal pour se rendre au travail, est dominée par l'utilisation de véhicules particuliers, avec 86% des frontaliers. Les autres modes de transport se répartissent entre le train (8%) et le bus interurbain (6%).

Selon le tableau ci-dessous extrait de l'enquête, les frontaliers de la France sont les plus faibles utilisateurs du véhicule particulier (80%), les frontaliers de l'Allemagne en sont les plus grands utilisateurs avec presque 90%, alors que les frontaliers belges occupent une position intermédiaire avec 88%. Les frontaliers en provenance de la France utilisent davantage les transports en commun, à savoir le train (12%) et le bus (presque 7%). Cela s'explique en partie par le fait que ces derniers ont une meilleure accessibilité en transports en commun entre la Lorraine et le Luxembourg, en comparaison avec d'autres régions limitrophes.

¹¹ CEPS/Instead « Essai de cartographie du bassin de l'emploi transfrontalier luxembourgeois à partir de données administratives », mars 2005.

¹² <https://transports.public.lu/fr/publications/situation-actuelle/enquete-luxmobil-2017/enquete-Luxmobil.html>

Tableau 8 : Parts modales des travailleurs frontaliers depuis leur pays de résidence vers le Luxembourg pour motif « Travail » en 2017

	Transport individuel motorisé	Bus	Train	Modes actifs (marche à pied, vélo)
Allemagne	89,7%	7,0%	3,0%	0,3%
Belgique	88,1%	3,9%	8,0%	0,0%
France	80,8%	6,9%	12,1%	0,2%

Source: Enquête LuxMobil 2017.

Il s'ajoute que les proportions de l'utilisation de ces modes de transport changent non seulement selon le pays de résidence, mais aussi selon le lieu de travail des frontaliers au Luxembourg. Ainsi, 35% des frontaliers travaillant au sein de la capitale luxembourgeoise viennent en transports en commun ; ils ne sont plus que 5,4% pour les destinations de travail du reste du pays¹³. Ces écarts conséquents s'expliquent en partie par une structure de réseau de transports en commun, notamment ferroviaire, centrée sur la capitale. La structure urbaine et l'offre de transport afférente sont donc des caractéristiques importantes dans le choix modal.

Tableau 9 : Trajet domicile – travail selon le lieu de résidence des salariés en 2017

	LU	FR	BE	DE
Distance moyenne	13 km	34 km	42 km	40 km
Temps de parcours moyen	34 min	54 min	51 min	49 min
Vitesse moyenne	22 km/h	38 km/h	49 km/h	49 km/h

Sources : Enquête LuxMobil 2017, Stratégie MODU 2.0.

Les frontaliers en provenance de la France ont en moyenne le trajet (le mode de transport n'est pas précisé) le plus court, mais mettent plus de temps par rapport aux frontaliers de l'Allemagne ou de la Belgique (cf. tableau 9). Du fait que les travailleurs frontaliers de la France sont plus nombreux à venir travailler au Luxembourg, les axes routiers vers/depuis la France sont les plus saturés. De plus, comme illustré sur le tableau 8, les frontaliers en provenance de la France utilisent davantage les transports en commun, en passant un temps non négligeable dans les trajets de rabattement (trains/bus/tram)¹⁴.

Le CES insiste sur l'importance de telles enquêtes car elles constituent, d'une part, un moyen de connaissance indéniable pour rendre compte, notamment, si les nombreux investissements réalisés ces dernières années au niveau des infrastructures, tout particulièrement en ce qui concerne le développement des transports en commun (introduction du tram, augmentation et réaménagement de

¹³ Selon l'Enquête Mobilité des Frontaliers (EMF), menée entre 2010 et 2011 auprès d'un échantillon représentatif composé de 130.300 frontaliers travaillant au Luxembourg et résidant en France, en Allemagne ou en Belgique.

¹⁴ Selon l'enquête EMF de 2010, les frontaliers travaillant au Luxembourg parcourent une distance moyenne entre leur domicile et le travail de 44 kilomètres pour une durée de trajet en voiture de 50 minutes, alors que ceux qui utilisent les transports en commun mettent en moyenne 69 minutes.

<https://statistiques.public.lu/catalogue-publications/cahiers-CEPS/2012/hors-serie-FR.pdf>

lignes de bus et de trains et augmentation de leur fréquence, constructions de nouvelles gares ferroviaires et de pôles d'échanges, etc.), ont eu un impact sur le comportement des travailleurs. D'autre part, elles permettent aux autorités publiques de les guider dans leurs choix politiques, car avec une moyenne de 133 frontaliers supplémentaires par semaine depuis cinq ans et une distance domicile-travail d'environ 38 km, les contraintes d'utilisation des infrastructures sont mises à l'épreuve. De ce fait, il est primordial de mieux définir les stratégies en matière de mobilité afin de préparer le pays aux flux de demain.

Dans ce contexte, le CES salue le projet MMUST (« Modèle multimodal et scénarios de mobilité transfrontaliers »)¹⁵ permettant de modéliser et de simuler des déplacements à l'échelle de la Grande Région sur base d'une vaste enquête menée dans le Nord de la Lorraine, au Luxembourg et dans la Province de Luxembourg. Son objectif est d'améliorer le quotidien des frontaliers en aidant les décideurs et les autorités à organiser efficacement la mobilité des personnes et des marchandises.

3.2 Raisons de l'entrée massive des travailleurs frontaliers au Luxembourg

Les éléments explicatifs du développement du travail frontalier dans la Grande Région sont multiples et divers.

- Disparités économiques entre régions

Tel qu'abordé dans le chapitre précédent portant sur le contexte historique, les disparités économiques entre régions résultant, notamment, des diverses politiques de reconversion industrielle menées, ont abouti à des résultats économiques relativement différents et marquent aujourd'hui le paysage économique de chaque région. Ces différences économiques contribuent à dynamiser les échanges transfrontaliers au sein de la Grande Région.

15 <http://www.mmust.eu/> - Les premiers résultats de l'enquête seront publiés à partir de septembre 2020.

Le tableau ci-dessous donne une vue d'ensemble de principales données statistiques pour chaque région.

Tableau 10 : Statistiques clés et leur taux de variation entre 2000 et 2017 pour les cinq régions

	Lorraine	Luxembourg	Sarre	Wallonie	Rhénanie-Palatinat
Superficie (km ²)	23.547	2.586	2.570	16.844	19.854
Population (2017)	2.331.204	590.667	996.651	3.614.473	4.066.053
Taux de variation (2017/2000)	0,7%	36,2%	-7,0%	8,2%	0,9%
PIB à prix courants (2017)	58.005.348*	56.814.200	35.546.480	101.378.000	143.729.511
Taux de variation (2017/2000)	23,3%	146,2%	39,9%	71,0%	52,7%
PIB par personne occupée (au lieu de travail) à prix courants (2017)	70.232*	131.300	67.123	80.404	71.106
Taux de variation (2017/2000)	29,3%	50,2%	36,5%	48,6%	36,4%
Population active (2017)	1.084.031*	287.700	500.500	1.500.462	2.062.200
Taux de variation (2017/2000)	7,1%	55,3%	1,4%	10,7%	6,5%
Population active occupée (au lieu de résidence) (2017)	932.373*	271.900	478.200	1.354.823	2.060.200
Taux de variation (2017/2000)	4,9%	50,4%	6,2%	11,4%	13,9%
Emploi total (au lieu de travail) (2017)	827.178	432.800	529.800	1.260.853	2.022.800
Taux de variation (2017/2000)**	-5,5%	59,4%	2,3%	14,3%	12,0%
Taux de chômage (2017)	9,5%	5,5%	4,5%	9,7%	3,3%

Source : Portail statistique de la Grande Région <http://www.grande-region.lu/portal/>

* Année 2015. Depuis la réforme territoriale du 1.1.2016 en France, les régions Alsace, Champagne, Ardennes et Lorraine ont fusionné sous la dénomination « Grand Est » et les données pour la Lorraine ne sont pas toutes disponibles telles quelles.

** Pour la Sarre : année 2008 ; Pour la Wallonie : année 2003.

Dans les régions à fort développement démographique, ce sont les migrations internationales qui contribuent à l'accroissement du nombre d'habitants. Le tableau ci-dessus montre que la croissance démographique du Luxembourg dépasse de loin celle des autres régions : entre 2000 et 2017, la population a crû de 36%, alors qu'au niveau des autres régions, elle augmente de façon atone, voire diminue dans la Sarre. Le Luxembourg est considéré comme le « moteur démographique de la Grande Région ».

En considérant le PIB à prix courants, on observe qu'en 2017, la Rhénanie-Palatinat se positionne en tête de course suivie par la Wallonie et le Luxembourg. En termes de taux de variation par rapport à l'année 2000, le Luxembourg enregistre la variation du PIB la plus forte avec 146%, suivi par la Wallonie avec 71%.

Le calcul du PIB par personne occupée (donc au lieu de travail) a l'avantage par rapport au PIB/habitant de prendre en compte les frontaliers qui contribuent à la richesse du pays dans lequel ils travaillent. Ainsi, même en intégrant les très nombreux frontaliers ayant un emploi au Luxembourg, le calcul du PIB par

personne occupée est très élevé, comparativement aux régions voisines, soulignant le statut de pôle d'emploi international très attractif. Sur une période de 17 ans (de 2000 à 2017), on observe que le PIB par personne occupée augmente au Luxembourg de 50%, et de 48% en Wallonie.

En ce qui concerne la population active, celle-ci a augmenté, depuis l'année 2000, dans les cinq régions. Toujours est-il que le Luxembourg enregistre la croissance la plus spectaculaire, ce qui s'explique notamment par un solde migratoire positif, suivi par la Wallonie, la Lorraine, la Rhénanie-Palatinat et la Sarre.

En Lorraine, l'emploi total n'a cependant pas suivi la croissance de sa population active, et le nombre de création d'emplois a diminué de 5,5%, ce qui se reflète d'ailleurs en termes de taux de chômage, lequel augmente sur la période étudiée et se situe à près de 10% en 2015. Ce déficit de création d'emplois en Lorraine constitue également un élément pour expliquer le mouvement frontalier en provenance de la France. Il est à noter qu'en Wallonie, malgré l'augmentation de l'emploi, le taux de chômage se stabilise à un niveau élevé, à savoir 9,7%.

La Province de Luxembourg, d'où sont issus la majorité des travailleurs frontaliers belges, présente également un taux de chômage se stabilisant autour de 9,5%, malgré une création d'emploi (+14%).

Les taux de chômage sont révélateurs des difficultés rencontrées par la Lorraine et la Wallonie pour répondre à la demande d'emploi de leurs habitants. La forte différence entre le nombre d'actifs recensés au lieu de résidence et au lieu de travail pour ces deux régions souligne d'ailleurs l'importance du travail frontalier comme possibilité de débouchés (car les actifs qui y résident sont plus nombreux que les actifs qui y travaillent). Inversement en Sarre et au Luxembourg, les actifs au lieu de travail sont plus nombreux que les actifs résidents, ce qui révèle des besoins de main-d'œuvre couverts par les régions voisines.

Tableau 11 : Répartition de l'emploi au lieu de travail en 2016 et évolution par secteur depuis 2010

Région	Répartition en 2016 (%)			Evolution depuis 2010 (points de %)		
	Primaire	Secondaire	Tertiaire	Primaire	Secondaire	Tertiaire
Lorraine	2,1	20,9	77,0	0,1	-1,6	1,6
Sarre	0,4	26,8	72,8	-0,1	-0,9	1,1
Rhénanie-Palatinat	2,1	25,6	72,3	-0,2	-0,4	0,5
Luxembourg	0,9	19,0	80,1	-0,2	-2,2	2,5
Wallonie	1,5	18,1	80,4	-0,1	-1,8	1,9

Source : Insee : Analyses - Emplois aux frontières du Grand Est, novembre 2019.

Des dynamiques économiques régionales donnent des résultats aujourd'hui contrastés : c'est du côté allemand que l'industrie est relativement importante au niveau de l'emploi, tandis qu'en Wallonie et au Luxembourg le secteur de l'industrie recule. Par contre, la tertiarisation y est particulièrement marquée.

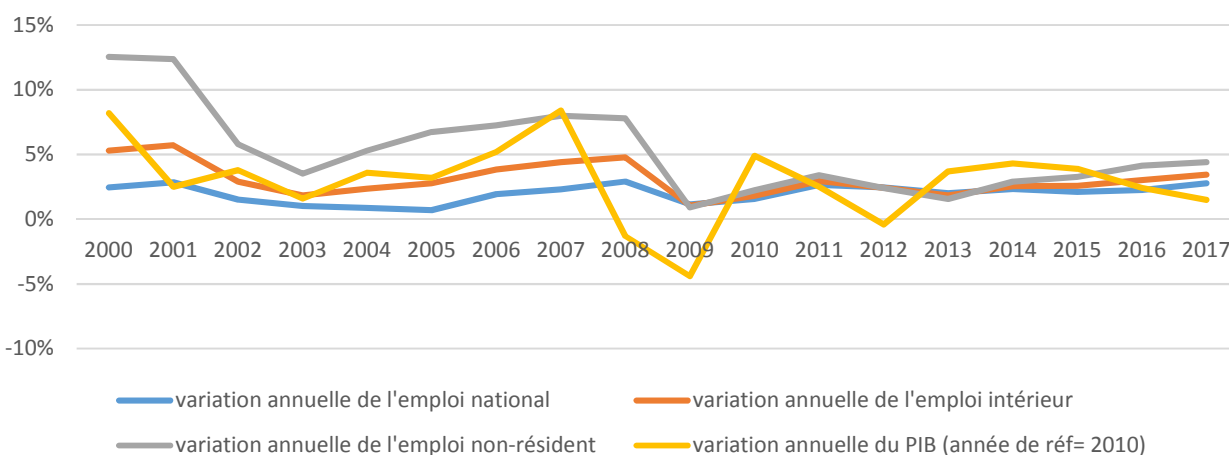
A ce titre, les profils des travailleurs frontaliers occupés dans les différentes régions ne sont pas les mêmes. Ils répondent aux besoins des divers marchés du travail, davantage industriels en Sarre et en Rhénanie-Palatinat, plutôt tertiaires au Luxembourg et en Wallonie (voir le tableau ci-dessus). Le travail

frontalier permet un ajustement non seulement quantitatif (en nombre) mais aussi qualitatif (en termes de profils) entre les besoins et les disponibilités en main-d'œuvre existante de part et d'autre des frontières. C'est également un facteur de gestion de la main-d'œuvre pour les entreprises, car il leur permet de faire face à une pénurie de la main-d'œuvre et de compétences par exemple.

- Le Luxembourg – un pôle d'attractivité économique

En comparant la variation annuelle du PIB et la variation annuelle de l'emploi non-résident, on observe sur le graphique ci-dessous une certaine corrélation. En période de forte croissance économique, l'emploi des non-résidents, donc des frontaliers, enregistre les augmentations les plus importantes. C'est ainsi que l'on constate, par exemple, en 2000 une variation annuelle du PIB sur un an de +8,2% et une croissance de 12,5% du nombre de travailleurs frontaliers, ou encore en 2007 une croissance annuelle de 8,4% du PIB, accompagnée d'une augmentation de 8,0% du nombre de travailleurs frontaliers. Par contre, en période de décélération du taux de croissance du PIB, le taux de croissance des travailleurs frontaliers diminue, comme ce fût le cas en 2003 où la faible croissance du PIB de 1,6% a eu comme conséquence une augmentation de seulement quelque 3,5% du nombre de travailleurs non-résidents, ou encore en 2009 où une diminution du taux de croissance PIB de 4,4% a provoqué une croissance de seulement 0,9% du nombre de travailleurs non-résidents.

Graphique 8 : Evolution des taux de variation annuelle de l'emploi national, de l'emploi intérieur, de l'emploi des non-résidents et du PIB de 2000 à 2017



Source : AMECO, STATEC

On constate également que l'écart entre le taux de croissance de l'emploi frontalier et celui de l'emploi intérieur augmente pendant les périodes de forte croissance et, qu'en revanche, cet écart se resserre pendant les périodes de faible croissance économique. Toutefois, depuis 2009, les écarts entre les taux de croissance de l'emploi intérieur et frontalier sont moins prononcés et évoluent de façon quasi parallèle.

Selon le STATEC¹⁶, la part de l'emploi frontalier dans l'emploi total semble avoir atteint un palier, étant donné qu'elle reste pratiquement stable en se situant autour de 40%.

- Les différences de salaires entre régions

Le différentiel de création et de spécialisation d'emplois ou encore la croissance économique sont des conditions nécessaires, mais pas suffisantes, pour attirer les travailleurs frontaliers. Les conditions de travail, notamment salariales, doivent être plus attractives de part et d'autre de la frontière, pour qu'un frontalier décide d'intégrer le marché du travail luxembourgeois. Comparer les salaires pratiqués au Luxembourg avec ceux des régions voisines est un exercice particulièrement délicat en raison des fortes différences, notamment en termes de pouvoir d'achat, des charges sociales et fiscales, du coût du logement, ainsi que des prestations familiales et sociales.

Le tableau ci-dessous montre le niveau de vie pour chacune des régions en 2015, représenté par le revenu disponible brut des ménages privés par habitant, c'est-à-dire le montant des revenus restant à disposition du ménage pour consommer ou épargner¹⁷. Le Luxembourg affiche de loin le revenu disponible brut des ménages privés par habitant le plus élevé, suivi par les deux régions allemandes. Il correspond pratiquement au double de celui de la Wallonie.

Tableau 12 : Revenu disponible brut des ménages privés par habitant en 2015 (euros)

Sarre	Lorraine	Luxembourg	Rhénanie-Palatinat	Wallonie
20.108	19.236	33.517	21.820	17.053

Source : Portail statistique de la Grande Région

N.B : Les calculs concernant le revenu disponible sont déterminés en vertu du concept de pays ou de lieu de résidence.

Rem.: Faute de données disponibles pour les 5 régions, la Lorraine ayant fusionné avec l'Alsace et la Champagne-Ardenne en 2016, ce tableau reprend les données de 2015.

Le tableau ci-dessous présente les rémunérations brutes moyennes annuelles par branche d'activité ; celles-ci correspondent aux rémunérations avant déduction des cotisations salariales aux assurances sociales (obligatoires) et avant retenue des impôts sur les salaires et traitements. Les rémunérations moyennes brutes annuelles (y compris les primes) se rapportent aux salariés à temps plein.

On y constate que les rémunérations brutes des salariés sont, pour pratiquement tous les secteurs d'activités, significativement plus élevées au Luxembourg que dans les régions limitrophes, tout particulièrement dans le secteur des activités financières et des assurances. Seule la région de la Rhénanie-Palatinat offre des salaires plus attractifs dans les secteurs secondaires, c'est-à-dire les secteurs « Industrie et construction », « Industries manufacturières » et « Construction ».

¹⁶ Rapport Travail et Cohésion sociale 2018 « L'emploi frontalier, fusible en cas de crise ».

¹⁷ Le revenu disponible brut des ménages privés par habitant comprend les revenus d'activité (nets des cotisations sociales), les revenus du patrimoine, les transferts en provenance d'autres ménages et les prestations sociales (y comprises les pensions de retraite et les indemnités de chômage), nets d'impôts directs.

Tableau 13 : Rémunérations annuelles moyennes brutes des salariés à temps plein par branche d'activité en 2015 (euros)

	Lorraine	Sarre	Rhénanie-Palatinat	Luxembourg
Industrie et services	31.941	41.976	46.886	57.730
Industrie et construction	35.284	44.100	51.386	44.917
Industries manufacturières	35.759	45.207	53.660	49.039
Construction	31.580	36.517	40.213	40.107
Services	30.721	40.443	44.051	61.287
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles	30.702	36.269	41.952	44.740
Activités financières et d'assurances	46.222	51.857	62.210	91.304

Source : Portail statistique de la Grande Région.

La Wallonie n'établit pas cette catégorie de données statistiques.

Rem.: Faute de données disponibles pour les 5 régions, la Lorraine ayant fusionné avec l'Alsace et la Champagne-Ardenne en 2016, ce tableau reprend les données de 2015.

Si l'on tenait compte des rémunérations nettes (déduction des cotisations salariales obligatoires et des impôts), le Luxembourg se classerait encore plus favorablement parmi ses régions voisines du fait de ses prélèvements obligatoires relativement plus avantageux.

- Raisons démographique, linguistique, culturelle ou historique

Si l'entrée massive des travailleurs frontaliers est, en grande partie, due aux différents éléments présentés ci-avant, d'autres raisons, mineures, de nature différente, jouent également un rôle ; certaines sont d'ordre démographique, d'autres sont d'ordre linguistique, d'autres encore d'ordre culturel ou historique.

D'un point de vue démographique et géographique, la main-d'œuvre potentielle la plus importante se concentre du côté français du fait que la région frontalière française est très densément peuplée, malgré une frontière commune de seulement 73 kilomètres (contre 148 km avec la Belgique, respectivement 135 km avec l'Allemagne). Selon une étude du LISER¹⁸, la France concentre 41% de la population résidant à moins de 20 kilomètres des frontières luxembourgeoises, alors que la région frontalière allemande concentre la même part de la population que la France, mais sur un territoire près de deux fois plus grand ; la région frontalière belge, composée de vastes espaces ruraux, se caractérise par une densité de la population de 18% à 20 kilomètres des frontières luxembourgeoises.

L'environnement linguistique constitue également une des raisons pour l'afflux des travailleurs frontaliers, particulièrement les travailleurs francophones. Bien que le Luxembourg compte trois langues

¹⁸ Population & Emploi 8-2005, « Développement de l'emploi transfrontalier au Luxembourg et portrait sociodémographique des travailleurs frontaliers », Frédéric BERGER, CEPS/Instead.

officielles (le luxembourgeois, le français et l'allemand), l'usage du français reste dominant dans le secteur privé, surtout dans le commerce où, selon une étude du STATEC¹⁹, le français est utilisé à 84%.

Par ailleurs, il convient de signaler qu'au sein même du territoire luxembourgeois, on retrouve des régions où la langue allemande est prédominante, tel que le long de Moselle ou près de la frontière avec la Communauté germanophone de Belgique. Dans d'autres régions du pays la langue française est plus présente tel que dans le Sud du pays où résident davantage d'étrangers d'origine italienne et portugaise.

Au niveau de la dimension historico-culturelle, il est utile de rappeler que l'Union économique belgo-luxembourgeoise de 1922, marquant le début de l'association monétaire entre les deux pays, a contribué à tisser des liens privilégiés entre le Luxembourg et la Belgique. Les relations proches à tous les niveaux expliquent, en partie, l'origine de la forte présence des travailleurs frontaliers belges en comparaison avec la population active dans la zone frontalière belge (en 2017, près de 1/3 dans la Province de Luxembourg, contre 2/100 dans les régions frontalières allemandes et 8/100 en Lorraine).

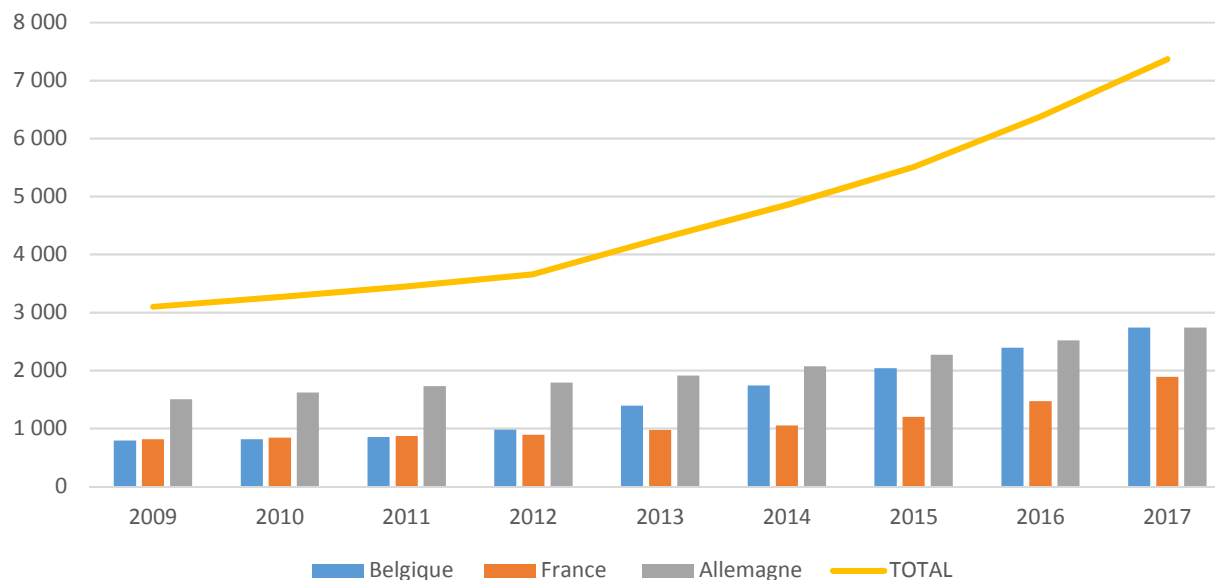
3.3 Les travailleurs « frontaliers atypiques »²⁰

Qu'ils résident en Allemagne, en Belgique ou en France, il existe des travailleurs frontaliers de nationalité luxembourgeoise qui travaillent au Luxembourg. L'évolution des prix de l'immobilier au Luxembourg incite, entre autres, un nombre croissant de salariés de nationalité luxembourgeoise à une forme de mobilité particulière : changer de pays de résidence sans changer de pays de travail. Il s'agit donc de personnes qui sont en fait des travailleurs frontaliers dans leur propre pays.

¹⁹ Regards n°9, 05/2019, STATEC.

²⁰ Selon la définition de l'OIE, extraite du 11^e Rapport « Mobilité des frontaliers de Janvier 2019 », « *Les frontaliers atypiques désignent des travailleurs frontaliers qui ont déplacé leur domicile d'une composante de la Grande Région à une autre, mais qui reviennent dans leur ancienne « région d'origine » pour exercer l'activité qu'ils y ont conservée. Ils doivent être distingués des frontaliers typiques qui partent de leur « région d'origine » pour se rendre quotidiennement à leur travail dans le pays étranger voisin.* »

Graphique 9 : Travailleurs frontaliers de nationalité luxembourgeoise employés au Luxembourg selon le pays de résidence de 2009 à 2017



Source : 11^e rapport de l'OIE – Mobilité des travailleurs frontaliers, IGSS.

En 2017, l'Observatoire interrégional du marché de l'emploi (OIE) compte plus de 7.300 travailleurs frontaliers de nationalité luxembourgeoise qui résident en Allemagne, en Belgique ou en France et qui travaillent au Luxembourg.

Il est à noter que lorsque ce phénomène de « frontalier atypique » est apparu au début des années 2000, les Luxembourgeois avaient tendance à choisir l'Allemagne comme pays de résidence. Depuis 2012, cette tendance semble changer au profit des régions frontalières belges et françaises où les taux de croissance annuels de travailleurs frontaliers atypiques sont de l'ordre de 27% pour la Belgique et de 15% pour la France, contre 10% pour l'Allemagne.

Le CES signale à ce propos que sur base de la loi du 23 octobre 2008 sur la nationalité luxembourgeoise, la possibilité de recouvrement de la nationalité²¹ a été introduite. Dans ce contexte, le CES se demande si l'augmentation de la part de frontaliers atypiques résidant en Belgique observée entre 2012 et 2013 n'est pas liée à ce fait. En effet, selon le Ministère de la Justice, le nombre d'obtentions de la nationalité luxembourgeoise par procédure de recouvrement par des résidents de la Belgique est passé de 220 en 2011 à 1.376 en 2012 et à 1.428 en 2013.

²¹ Les personnes ayant un ascendant en ligne directe (jusqu'au 1^{er} janvier 1900) paternelle ou maternelle avec la nationalité luxembourgeoise peuvent, sur base de la loi du 23 octobre 2008, introduire une demande de recouvrement de la nationalité luxembourgeoise.

4 RÉPERCUSSIONS DES TRAVAILLEURS FRONTALIERS SUR L'ÉCONOMIE LUXEMBOURGEOISE

Les frontaliers contribuent de manière prépondérante à l'économie luxembourgeoise dont ils dépendent et qu'ils font vivre. Leur implication dans l'économie est profonde et ne se limite pas seulement au marché de l'emploi, mais elle s'étend dans divers domaines de l'économie que ce soit au niveau de la sécurité sociale, de l'assurance dépendance, des prestations sociales, des pensions, etc. Au fil des années, le recours à cette manne de travailleurs traversant quotidiennement la frontière luxembourgeoise est devenu essentiel, voire existentiel pour que le Luxembourg puisse continuer à se développer.

Pour le Luxembourg les avantages sont nombreux, notamment l'apport de main-d'œuvre, le paiement des impôts et des cotisations sociales et les dépenses de consommation au Luxembourg.

Concernant l'apport de la main-d'œuvre frontalière, celui-ci n'est pas seulement quantitatif, mais également qualitatif, du fait que les travailleurs frontaliers détiennent des compétences et du savoir-faire variés et distincts de ceux présents au Luxembourg. Sans le recours à la main-d'œuvre frontalière, la croissance de ces secteurs où ils sont surreprésentés (industrie manufacturière, construction, commerce, etc.) aurait été plus faible.

Pour ce qui est des flux monétaires circulant entre le Luxembourg et les pays de résidence, une étude réalisée par le STATEC²² indique que les 192.000 travailleurs frontaliers entrants comptabilisés en 2018 sont rémunérés à hauteur de 11,5 milliards d'euros et bénéficient de prestations sociales s'élevant à près de 2,4 milliards d'euros. Les recettes, composées d'impôts sur le revenu et de cotisations sociales imputés aux frontaliers entrants, s'élèvent à 1,1 milliard d'euros, respectivement à 2,6 milliards d'euros.

²² Regards N°14, 08/2019, « L'impact des frontaliers dans la balance de paiements », STATEC.

Tableau 14 : Flux monétaires liés au salariés frontaliers (entrants) au Luxembourg en 2018 (millions d'euros)

Dépenses (débit)	
Rémunération des salariés	11.459
Salaires et traitements bruts	10.019
Cotisations sociales à la charge des employeurs	1.440
Prestations sociales	2.385
Prestations de pensions	995
Prestations autres que de pensions	1.390
Recettes (crédit)	
Impôts sur le revenu	1.139
Cotisations sociales	2.618

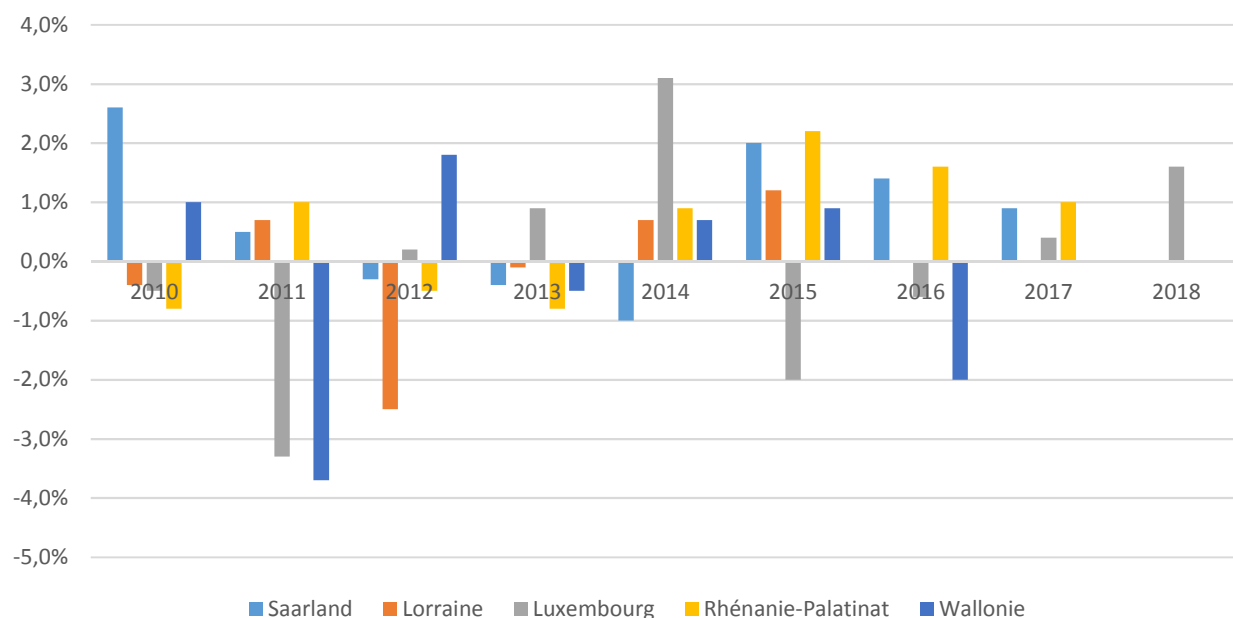
Source : STATEC, BCL.

Quant à la consommation des travailleurs frontaliers sur le territoire luxembourgeois, la comptabilité nationale ne tient compte que des dépenses de consommation des non-résidents, lesquelles s'élèvent à 4,5 milliards d'euros en 2018. D'après la Banque centrale de Luxembourg (BCL) environ 17% du revenu brut perçu par les frontaliers sont dépensés au Grand-Duché, ce qui équivaldrait, selon le tableau ci-dessus, à 1.950 million d'euros dépensées sur le territoire luxembourgeois. Elle estime qu'en 2014, les frontaliers ont dépensé près de 1 milliard d'euros au Luxembourg (en 2014, les dépenses de consommation des non-résidents s'élevaient à 4,4 milliards d'euros).

Du côté des pays-résidence, le travail frontalier peut constituer un amortisseur du chômage local. Comme démontré dans le chapitre précédent, une faible densité d'emploi autour de la commune de résidence est un des facteurs favorisant le travail frontalier. Celui-ci permet aussi de favoriser la croissance démographique de certains villages à proximité des frontières. Les dépenses accrues des frontaliers, ayant en moyenne un plus haut niveau de vie en raison de salaires nets plus élevés au Luxembourg que dans les pays de résidence, impactent également l'économie locale du pays de résidence.

En comparant l'évolution du pouvoir d'achat entre les différentes régions, malgré le manque de statistiques pour certaines régions, on peut observer sur le tableau ci-dessous que sur la période de 2010 à 2018, le pouvoir d'achat des ménages résidant en Sarre et en Rhénanie-Palatinat est positif, pour presque toutes les années.

Graphique 10 : Evolution du pouvoir d'achat dans les cinq régions de 2010 à 2018



Source : Statistiques de la Grande Région

*IPCH pour la France et la Wallonie entière ; IPCN pour le Luxembourg.

Un autre avantage pour les pays de résidence est que le niveau de vie plus élevé des travailleurs frontaliers, ainsi que l'accroissement démographique augmentent la demande et impactent l'économie présente, c'est-à-dire les activités mises en œuvre localement pour la production de biens et services répondant aux besoins des personnes présentes dans la zone (qu'elles y résident ou qu'elles soient de passage) (commerce, services, construction, tourisme, etc.).

Le CES est toutefois aussi conscient des tensions qui font surface à cause d'une proportion élevée de travailleurs frontaliers dans la population des communes situées dans les régions voisines. Ces problèmes concernent particulièrement l'augmentation des prix immobiliers pour les populations locales, qui n'ont pas le même pouvoir d'achat, ainsi que des répercussions budgétaires pour ces communes. Le CES reviendra plus en détail sur ces thématiques dans des avis séparés.

Les petites et moyennes entreprises se situant de part et d'autre de la frontière sont en forte concurrence. Il y en a qui s'implantent définitivement sur le territoire luxembourgeois pour des raisons économiques, réglementaires et de charges sociales.

Le tableau ci-dessous présente le coût horaire de la main d'œuvre dans les cinq régions composant la Grande Région ; les valeurs plus élevées au niveau de chaque branche sectorielle sont marquées en orange.

Tableau 15 : Coûts horaires de la main-d'œuvre par branche dans les cinq régions en 2016 (euros)

Secteur d'activité	Sarre	Grand Est	Luxembourg	Rhénanie-Palatinat	Wallonie
Industries extractives		22,78	30,14	33,99	35,21
Industrie manufacturière	41,41	36,83	32,80	41,13	41,91
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné		44,73	58,09	55,70	64,33
Production et distribution d'eau; assainissement, gestion des déchets et dépollution	29,44	28,30	35,72	32,18	30,79
Construction	29,94	30,07	26,27	28,76	33,02
Commerce; réparation d'automobiles et de motocycles	26,35	26,99	30,69	26,72	31,00
Transports et entreposage	25,70	25,13	35,12	24,62	30,73
Hébergement et restauration	16,60	22,40	21,02	16,87	26,08
Information et communication	43,79	41,35	49,70	52,24	41,61
Activités financières et d'assurance	44,09	49,68	71,21	43,95	58,58
Activités immobilières	33,23	35,41	35,32	36,83	31,81
Activités spécialisées, scientifiques et techniques	38,94	35,86	49,42	39,84	41,61
Activités de services administratifs et de soutien	20,04	22,6	22,72	20,3	28,79
Administration publique	36,86	32,19		37,08	
Enseignement	38,66	41,5	46,85	39,08	54,44
Santé humaine et action sociale	31,19	29,39	38,8	30,94	29,29
Arts, spectacles et activités récréatives	26,32	25,68	41,12	27,74	28,3
Autres activités de services	30	27,06	33,3	31,68	32,03

Source : Eurostat

N.B.: L'enquête sur le coût de la main-d'œuvre est réalisée tous les quatre ans. Elle fournit des informations sur le niveau et la composition structurelle du facteur de production travail. Les données représentent, entre autres, les coûts de travail nets par heure travaillée des employés (y compris les apprentis). L'enquête s'adresse aux entreprises d'au moins dix salariés. Le coût de la main-d'œuvre comprend l'ensemble des dépenses de l'entreprise en contrepartie directe de l'emploi d'un salarié : rémunération directe (salaires de base, primes mensuelles et autres, congés payés, etc.), charges sociales légales, conventionnelles et contractuelles, charges d'apprentissage et de formation professionnelle, participations aux frais de transport, avantages en nature, œuvres sociales.

Quant à la valeur ajoutée, mesurée à prix courants, on constate qu'en 2015, la Rhénanie-Palatinat se positionne mieux que les autres régions, dans presque tous les secteurs. La valeur ajoutée du secteur des activités financières et d'assurance est toutefois supérieure au Luxembourg que dans les régions voisines.

Tableau 16 : Valeur ajoutée brute à prix courants par branche dans les cinq régions en 2016 (millions d'euros)

	Sarre	Lorraine*	Luxembourg	Rhénanie-Palatinat	Wallonie
Agriculture, sylviculture et pêche (A)	60	954	117	1.669	673
Industries extractives (B)	23	1.993	29	185	151
Industrie manufacturière (C)	8.329	7.374	2.917	33.534	12.489
Production et distribution d'électricité, de gaz, de vapeur et d'air conditionné (D)	637	.	456	1.738	1.434
Construction (F)	1.380	2.984	2.745	6.341	4.723
Commerce, réparation d'automobiles et de motocycles (G)	2.870	5.040	5.285	12.127	9.853
Transport et entreposage (H)	1.226	2.266	2.051	4.851	4.396
Hébergement et restauration (I)	362	1.190	892	1.935	1.590
Information et communication (J)	1.123	1.016	3.355	4.242	2.184
Activités financières et d'assurance (K)	1.252	1.454	13.599	3.914	3.543
Activités immobilières (L)	3.334	7.080	3.888	14.098	8.695
Activités spécialisées, scientifiques et techniques (M)	1.375	.	4.025	5.075	6.608
Autres services publics et privés (N-U)	8.719	.	10.158	34.576	30.097
Total	31.185	51.849	49.771	126.229	87.509

Source : Statistiques de la Grande Région

* Année 2015

N.B.: Pour chaque secteur, la valeur ajoutée brute, évaluée aux prix de base, équivaut à la production brute aux prix de base diminuée de la consommation intermédiaire aux prix d'acquisition.

Rem.: Faute de données disponibles pour les 5 régions, la Lorraine ayant fusionné avec l'Alsace et la Champagne-Ardenne en 2016, ce tableau reprend les données de 2015.

5 PERSPECTIVES ET ENJEUX POUR LE LUXEMBOURG ET LA GRANDE RÉGION

Au cours des années, les profils des travailleurs frontaliers ont évolué en fonction des besoins de l'économie luxembourgeoise. Même si l'industrie constitue actuellement l'un des principaux secteurs d'activités des travailleurs frontaliers, de nouveaux secteurs et de nouveaux profils, davantage diplômés, font leur apparition, surtout dans les domaines de la finance ou encore de la science. Dans des secteurs qu'on pourrait qualifier de « traditionnels », comme celui de l'artisanat, on constate une évolution au niveau des compétences requises en ce sens que les qualifications recherchées sont en général supérieures à celles actuellement détenues par le « stock » de personnel.

5.1 Les prévisions pour le Luxembourg et la Grande Région à moyen terme - 2035

A l'heure actuelle, la Wallonie et la région Grand Est constituent des « réservoirs » de main-d'œuvre pour leurs voisins et permettent, à l'échelle de la Grande Région, de contribuer à l'équilibre du marché du travail. Or, sous l'effet du vieillissement de la population, la Grande Région devra faire face à une décroissance démographique, selon les projections à moyen terme (2035) établies par l'Agence d'Urbanisme et de Développement Durable Lorraine Nord (Agape)²³, mettant en péril cet équilibre du marché du travail au niveau de l'ensemble de la Grande Région.

Tableau 17 : Effet démographique potentiel en Grande Région à l'horizon 2035

	Evolution de la population (2014-2035)	Evolution des 15-64 ans (2014-2035)
Sarre	-119.000	-115.000
Rhénanie-Palatinat	-152.800	-485.400
Wallonie	+366.000	+33.500
Lorraine	-22.400	-155.400
Luxembourg	+125.600	+56.200
Grande Région	+197.400	-666.100

Source: Agape-InfObservatoire « Le transfrontalier dans tous ses états ? », n°38 mai 2018.

Au niveau de chacune des régions, les trajectoires de perspectives démographiques diffèrent :

- la Rhénanie-Palatinat et la Sarre entreraient de plain-pied dans un nouveau cycle, marqué par une décroissance démographique ; le renouvellement de la main-d'œuvre poserait un défi démographique et économique à défaut de l'impact espéré de la loi relative à l'immigration de travailleurs qualifiés qui entrera en vigueur le 1^{er} mars 2020 ;
- la population en âge de travailler de la Wallonie ne progresserait que faiblement malgré une croissance démographique soutenue ;
- en Lorraine, le vieillissement de la population entraînerait une baisse de la population en âge de travailler ;

²³ <http://www.agape-lorrainord.eu/mmust.html>

- seul le Luxembourg aurait une croissance dans tous les domaines, tant pour la population totale que pour la population active.

Dans l'ensemble de la Grande Région, la population en âge de travailler (15-64 ans) pourrait ainsi baisser de 670.000 personnes d'ici 2035, soit une baisse de 11% et ce, malgré une croissance démographique (+197.000 hab.). Face à cette évolution se pose la question des capacités de la démographie luxembourgeoise à répondre aux besoins de l'économie.

Ces prévisions à moyen terme constituent un immense défi pour la Grande Région. Déjà aujourd'hui, certaines entreprises ont des difficultés pour recruter du personnel hautement qualifié et élargissent de ce fait leur périmètre de recrutement au-delà de la Grande Région. Le marché du travail luxembourgeois n'est dès lors plus un simple marché national ou régional (Grande Région), mais plutôt international.

L'avenir économique du Luxembourg dépendra donc des régions bien au-delà des frontières de la Grande Région. Cette constatation est confirmée par les perspectives économiques ambitieuses qui selon l'agence Agape s'élèverait à plusieurs dizaines de milliers d'emplois supplémentaires d'ici 2035 : entre 110.000 et 178.000 nouveaux emplois, dont 56.000 devraient être comblés par la hausse attendue de sa population active résidente. Le nombre de travailleurs frontaliers pourrait ainsi atteindre 267.300 à l'horizon 2035 (51.600 en provenance d'Allemagne, 62.600 de Belgique et 153.100 de France).

Selon les projections macro-économiques et démographiques pour le Luxembourg établies par le STATEC, avec une croissance annuelle tendant vers son « niveau structurel » de 3% et des gains de productivité de l'ordre de 1,4% par an, le besoin de travailleurs étrangers supplémentaires serait, en moyenne, de 9.700 personnes par an d'ici 2030. Les travailleurs étrangers se répartissent entre nouveaux résidents et nouveaux frontaliers (qu'ils soient originaires de la Grande Région ou non). Aussi bien la taille que la structure de la population totale dépendraient donc essentiellement de la répartition frontaliers - résidents composant cette main-d'œuvre étrangère supplémentaire. En effet, la population totale varierait entre 735.000 à 785.000 habitants avec, à l'inverse, un besoin total de 282.000 à 253.000 frontaliers, selon les scénarios de 66%, de 50% ou de 33% de frontaliers parmi les nouveaux travailleurs étrangers, tel que représenté sur le tableau ci-dessous.

On peut observer que, quelle que soit l'hypothèse de répartition entre les nouveaux travailleurs étrangers, frontaliers et immigrés, retenue, les taux de croissance du nombre de frontaliers restent significativement élevés (entre +38% et +54%) et leur part dans l'emploi total ne varierait que graduellement.

Tableau 18 : Projections démographiques à l'horizon 2030 selon les trois hypothèses (33%, 50%, 66%) des frontaliers parmi les nouveaux travailleurs étrangers attirés

Projections 2030		Hypothèses de la part de frontaliers parmi les nouveaux travailleurs étrangers		
		33%	50%	66%
Population totale	Nombre	785.000	759.000	735.000
	Evolution/2017 (590.700)	+33%	+29%	+25%
Population des 15-64 ans	Nombre	522.000	502.000	484.000
	Evolution/2017 (411.000)	+27%	+22%	+18%
Emploi intérieur total	Nombre	569.000	570.000	571.000
	Evolution/2017 (433.000)	+31%	+32%	+32%
dont travailleurs frontaliers	Nombre	253.000	268.000	282.000
	Evolution/2017 (183.500)	+38%	+46%	+54%

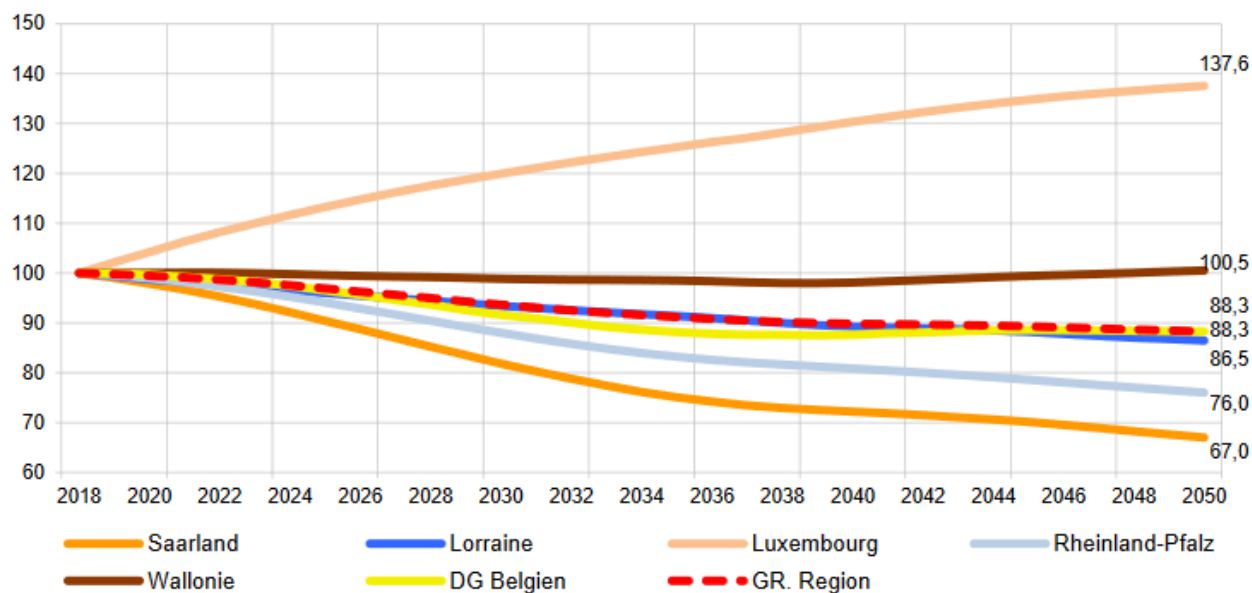
Source : IDEA, sur base des projections macroéconomiques du STATEC.

5.2 Les projections pour le Luxembourg et la Grande Région à long terme - 2050

Selon les prévisions établies par l'OIE²⁴, le potentiel de la population active serait en déclin dans toutes les régions frontalières. Avec une diminution de 33% de sa population active entre 2018 et 2050, la Sarre se retrouverait, en 2050, dans une situation préoccupante, suivie par la Rhénanie-Palatinat avec une baisse de son potentiel d'actifs estimée aux alentours de -20%, voire de -30%. Sur la même période, la Lorraine subirait également une perte de son potentiel d'actifs, bien que plus modérée, à savoir de -13%. Seule la Wallonie devrait connaître, d'ici 2050, une légère augmentation de sa population potentiellement active, de 0,5% jusqu'à 2050. Toujours est-il que la Province de Luxembourg serait confrontée à une potentielle diminution à hauteur de 12% d'ici 2050. Le Luxembourg connaîtrait, par contre, une augmentation estimée à 37,6% de 2018 à 2050, ce qui correspondrait à une augmentation du nombre de personnes actives à hauteur de 144.300, pour atteindre environ 528.300 actifs potentiels en 2050.

²⁴ OIE, « Situation du marché de l'emploi dans la Grande Région – Evolution démographique », janvier 2019.

Graphique 11 : Projection du potentiel de la population active (20-65 ans) de 2018 à 2050 (2018 = 100)



Source : 11^e rapport de l'OIE – Evolution démographique, page 27.

Parallèlement à cette évolution démographique, on assiste à une augmentation de l'âge des travailleurs frontaliers, à la fois en vertu du vieillissement des travailleurs frontaliers déjà en place, mais également sur base des recrutements plus tardifs de nouveaux travailleurs frontaliers (profils spécifiques). Selon les estimations établies ensemble par les différents instituts statistiques, la part des seniors au sein de la population totale connaîtra une accentuation d'ici 2050 et ce dans toutes les régions. La croissance absolue de la population âgée de 65 ans et plus serait limitée en Sarre (+13%), mais forte en Lorraine, en Rhénanie-Palatinat et en Wallonie (entre 35% et 53%), et exceptionnelle au Luxembourg (+168%).

Tableau 19 : Estimation de la progression de la population entre 2016 et 2050 par tranche d'âge (%)

2016-2050	< 20 ans	20-64 ans	> 65 ans	Total
Sarre	-33,7	-34,4	+13,0	-23,4
Lorraine	-13,3	-14,1	+44,2	-2,6
Luxembourg	+48,2	+44,3	+168,8	+62,9
Rhénanie-Palatinat	-24,7	-24,6	+34,8	-12,1
Wallonie	+7,6	+1,8	+53,3	+12,3
Grande Région	-7,6	-11,6	+44,6	+0,2

Source : Schéma de Développement Territorial de la Grande Région – Cahier thématique n°1 : CAHIER Dynamiques démographiques et les besoins territoriaux associés, p.28.

Le CES tient toutefois à souligner que ces projections à long terme présentent une limite, à savoir qu'elles ne considèrent que le territoire de chacune des régions et elles ne tiennent pas compte de changements éventuels liés à une migration internationale et nationale ou à une politique d'immigration volontariste et ciblée. En effet, déjà aujourd'hui, on assiste à de nombreux demandeurs d'asile provenant de pays en guerre et d'autres immigrés internationaux qui choisissent l'Europe comme destination pour venir

s'installer et trouver un travail afin de reconstruire leur avenir. Cette main-d'œuvre supplémentaire ne peut pas être estimée du fait qu'elle dépend de facteurs exogènes. Mais elle constitue pour l'Europe, et plus particulièrement pour la Grande Région, un réservoir non négligeable remettant en question la validité des projections à long terme.

Par ailleurs, il convient de relever, les personnes issues de régions ou de pays beaucoup plus éloignés, mais qui s'installent dans la région frontalière pour venir travailler au Luxembourg. Faute de statistiques, on est cantonné à spéculer sur le nombre des personnes concernées, mais tout porte à croire que le phénomène ne serait pas marginal.

Selon une étude²⁵ de la fondation IDEA, qui a réalisé une estimation pour le territoire de la Lorraine sur la période 2011-2013 sur base des données du recensement de l'INSEE, près de 4.000 nouveaux résidents venus de « l'extérieur » (autre région française ou étranger) se sont installés en Lorraine pour occuper un emploi au Luxembourg. Parmi ceux-ci, près de 2.300 proviennent d'une autre région française et près de 1.700 d'un pays étranger (a priori autre que le Luxembourg).

²⁵http://www.fondation-idea.lu/wp-content/uploads/sites/2/2016/12/IDEA_Idee_du_mois_17_se_loger_au_dela_des_frontieres-1.pdf

6 CONCLUSIONS

Dans ce premier avis dans la série d'avis que le CES consacre au travail frontalier, on découvre à quel point l'osmose des travailleurs a contribué à la prospérité de l'économie luxembourgeoise. De façon analogue, de nombreux métiers régionaux dépendent du pouvoir d'achat de la clientèle luxembourgeoise et des salariés frontaliers. Cette interdépendance bénéfique au sein de la Grande Région ne peut pas être spécifiquement chiffrée en données statistiques, mais il va sans dire que sans les travailleurs frontaliers la situation dans les différents secteurs d'activité serait tout autre. Face à cette évolution positive pour le Luxembourg et la Grande Région, le travail transfrontalier, par son rythme et son ampleur, induit des enjeux majeurs, et ce à plusieurs niveaux, aussi bien au Grand-Duché de Luxembourg que dans les espaces voisins.

Les enjeux au niveau de la Grande Région ne sont pas seulement d'ordre économique, démographique ou social. Il s'agit de garantir la cohésion sociale et territoriale au sein de la Grande Région par une plus grande coopération et coordination transfrontalière. La question du développement économique doit être abordée dans son ensemble afin d'éviter de trop grands déséquilibres régionaux.

Dans cette perspective, il est important de rappeler que le Luxembourg est le seul État souverain parmi les cinq régions composant la Grande Région. Il s'agit de la seule « région » qui détient un pouvoir politique décisionnel à tous les niveaux, alors que le centre de décision des autres composantes de la Grande Région se trouve généralement dans leur capitale régionale ou nationale respective, assez souvent éloignée de la réalité transfrontalière et ne connaissant pas les besoins et enjeux. S'y ajoute qu'en Lorraine, en vertu de la réforme au regard des régions françaises, le centre de gravité s'est fondu dans un ensemble plus vaste, le Grand Est, avec comme conséquence un affaiblissement de l'ancienne région lorraine, que ce soit au niveau institutionnel ou politique. La question du périmètre de la Grande Région se trouve davantage complexifiée.

Le droit à la libre circulation garanti par les Traités européens et les frontières ouvertes de l'espace Schengen facilitent les mobilités des travailleurs frontaliers, mais ne résolvent pas les disparités législatives et juridiques entre pays. Une harmonisation des cadres juridiques avec des définitions communes permettrait également de faciliter le travail frontalier. Une plus grande coopération entre États de la Grande Région pourrait p.ex. amener des solutions au développement du télétravail à un niveau transfrontalier.

La reconnaissance des diplômes et des métiers au-delà des frontières constitue également un enjeu au niveau de la Grande Région. Un observatoire transfrontalier recensant les formations, les qualifications et les compétences disponibles permettrait ainsi de mieux connaître les disponibilités et les besoins (présents et futurs) dans toutes les composantes de la Grande Région. Les évolutions rapides des besoins des entreprises en profils socioprofessionnels des travailleurs seraient ainsi mieux anticipées et les différents systèmes de formation adaptés en conséquence. Le CES tient à saluer à ce propos l'Université de la Grande Région qui est un acteur majeur du développement territorial de la Grande Région. Elle a permis de connecter des universités multi-sites d'envergure internationale et de créer un espace intégré

d'enseignement supérieur et de recherche constituant ainsi un facteur d'attractivité incontestable au niveau de la Grande Région.

D'un point de vue économique, le Luxembourg a besoin de personnel hautement qualifié pour maintenir sa compétitivité. Jusqu'à présent, il l'a puisé dans les « réservoirs » de main-d'œuvre de la Grande Région. Or, la complexité et la sophistication des services offerts avant tout dans le secteur tertiaire exigent des profils très particuliers qui n'y sont plus disponibles. Le recrutement d'une main-d'œuvre très qualifiée et disponible pour intégrer le marché de l'emploi luxembourgeois située à proximité des frontières du Grand-Duché devient de plus en plus difficile. Au vu des mutations projetées, on pourra assister à une recomposition des flux frontaliers, avec toutes les conséquences que cela aura sur la mobilité transfrontalière.

La congestion routière et les problèmes au niveau des transports en commun vers le Luxembourg et depuis le Luxembourg constituent les problèmes majeurs de la mobilité transfrontalière. Les difficultés actuelles témoignent du manque d'anticipation par rapport au phénomène des travailleurs frontaliers sans cesse grandissant, de sorte que les infrastructures, routières et ferroviaires, sont inadaptées et/ou insuffisantes. Dans quelques années, le Luxembourg et les régions frontalières se retrouveront littéralement asphyxiés en termes de mobilité et la gratuité des transports en commun sur le territoire luxembourgeois ne va rien changer au fait que les infrastructures existantes ne sont pas adaptées ou n'évoluent pas assez rapidement. Comme le démontre l'exemple des frontaliers français, le fait de recourir aux transports en commun n'est pas à lui seul un garant d'une mobilité plus rapide et plus efficace.

Le CES craint qu'à l'avenir, non seulement les principales artères routières et ferroviaires du Luxembourg seront encore davantage bouchées, mais également les grands axes économiques. Déjà aujourd'hui, on assiste au phénomène que des travailleurs résidant dans des régions voisines refusent de venir travailler au Luxembourg ou décident de retourner travailler dans leur pays de résidence, car l'attractivité salariale ne suffit plus pour compenser les pertes de temps considérables nécessaires pour se rendre à leur lieu de travail au Luxembourg. De plus, les coûts élevés du logement et de la vie sont des éléments dissuadant les frontaliers de s'installer sur le territoire luxembourgeois. Un défi majeur pour les entreprises qui s'installent au Luxembourg est de trouver du personnel qualifié ou hautement qualifié, disposé non seulement de venir au Luxembourg mais aussi d'y rester. Ceci constitue un réel défi pour le Luxembourg qui risque de remettre en question les projections macroéconomiques établies.

D'un point de vue sociologique, la répartition sectorielle des résidents et frontaliers fait apparaître, au Luxembourg, une surreprésentation des frontaliers dans plusieurs secteurs de l'économie privée tels que p.ex. l'industrie manufacturière, le commerce, les activités de services administratifs, l'artisanat et la construction ou encore la communication. Du côté du secteur public et des secteurs assimilés, les frontaliers sont faiblement représentés dans l'administration publique, mais représentent presque 40% dans le secteur assimilé de la santé et l'action sociale. Ces disparités dans la représentation sectorielle fait apparaître le besoin d'une conscience particulière auprès de nos décideurs politiques ayant le souci d'éviter une ségrégation artificielle trop prononcée entre salariés résidents, voire luxembourgeois, et

frontaliers, et de promouvoir au contraire la meilleure cohésion sociale possible. Ainsi, le CES se prononce pour une étude approfondie sur les effets de la représentation sectorielle disparate des résidents et frontaliers.

Les impacts du vieillissement démographique vont se faire ressentir sur la main-d'œuvre disponible pour faire face aux nombreux départs en retraite prévus ou à prévoir. Vu les différentes projections d'avenir quant à la population active, la question se pose en effet de savoir où le Luxembourg va, à l'avenir, recruter les salariés supplémentaires dont il a besoin pour maintenir sa trajectoire d'un développement économique durable. Une évolution trop limitée ou insuffisante des effectifs aura des impacts substantiels sur les entreprises et sur leur fonctionnement, mais entraînera aussi des moins-values au niveau des recettes fiscales et de cotisations sociales, qui devraient, le cas échéant, être compensées par d'autres mesures.

Le CES tient à souligner l'importance des chambres professionnelles qui sont les seuls organes institutionnels au niveau national qui comprennent les frontaliers comme ressortissants et électeurs. En corollaire, les organes du dialogue social national, dont le Conseil économique et social, représentent et se doivent d'articuler les intérêts de la main-d'œuvre frontalière au Luxembourg. Les entreprises ont également leur rôle à jouer dans le contexte de leur responsabilité sociale.

Finalement, le CES insiste sur le fait que la Grande Région représente au niveau européen un formidable laboratoire, unique en son genre car elle a su montrer comment des frontières physiques peuvent être surmontées pour le bien-être de la population et en faveur du développement territorial. Il regrette qu'elle n'attire pas plus d'attention de la part de l'Union européenne, alors qu'elle mériterait davantage de considération. Ceci permettrait de mieux cerner, au niveau européen, les problèmes quotidiens des travailleurs frontaliers, l'exemple-type du citoyen européen qui utilise pleinement son droit à la libre circulation, et faciliterait la recherche de solutions.

* * *

Résultat du vote:

Le présent avis a été arrêté à l'unanimité des voix des membres présents.

Daniel Becker

Jean-Jacques Rommes

Secrétaire Général

Président

Luxembourg, le 22 janvier 2020